



DELIBERATION

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

DU 13 MARS 2025

Séance du treize mars de l'an deux mille vingt-cinq.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni en salle du conseil de Crépy-en-Valois, sous la présidence de M. Didier DOUCET à 19 heures 00.

Date de la convocation : sept mars de l'an deux mille vingt-cinq.

Délégués en exercice : 94

Délégués présents : 39

Pouvoirs : 15

Votants : 54

Absents : 40

Délibération prise sans obligation de quorum, ce Conseil Communautaire étant lié à une nouvelle convocation du Conseil Communautaire du 6 mars n'ayant pu se tenir faute de quorum atteint

Présents : MM. BORNIGAL Christian - CASSA Michel - Mme CAVALETTI Véronique - MM. COLLARD Michel - CORNILLE Vincent - DALLE André - Mme DANNEEL Dominique - MM. DATY Gabriel (S) - DECLEIR Daniel - de KERSAINT Guy-Pierre - DI PIZIO Laurent - Mmes DOLLEANS Maryline (S) - DOUAT Virginie - MM. DOUCET Didier - DUBOIS Sylvain - DUCAND Gaëtan (S) - GAGE Daniel - LEFEVRE Francis - LEFRANC Daniel - LEVASSEUR Bernard - LEYRIS Yann - Mme LOBIN Martine - MM. LUKUNGA Joseph - MARGOTTET Jérôme - MARTIN James (S) - Mmes MARTIN-VANLERBERGHE Pauline - MOINAT Lysiane - MM. MORA Roger - NAPORA Pierre - Mme NIVESSE Françoise - MM. PETERS Stéphane - PHILIPON François - Mme POTTIER Cécile - MM. PROFFIT Benoît - RYCHTARIK Jean-Paul - SALSAT Jean-Marie - SICARD Louis - Mmes VERCLEYEN Sylvie - WOLSKI Murielle.

Absents : Mmes ANNERAUD-POULAIN Evelyne - AYADI Hanene - MM. BIZOUARD Alain - BONVENTRE Pascal - CAZERES Jean-Michel - CHERON Yves - Mme CLERGOT Adeline (Excusée) - MM. CLOUET Jean-Louis - COLLARD Sylvain - DALLE Claude - DALONGEVILLE Fabrice - Mme DELBOUYS Rachel - MM. DELOBELLE Yann - DEMORY Thibaud - DOUET Jean-Paul (Excusé) - DUVILLIER Benoît-Dominique (Excusé) - ETAIN Pascal - GILLET Franck - GONIAUX Joël - HAUDRECHY Jean-Pierre - HEURTAUT Damien - HOULLIER Michel - KUBISZ Richard - LEGOUY Claude - Mme LEGRAND Karine - M. LEGRIS Jean-Luc - Mmes LEROY Ghislaine - MEUNIER Anke - M. RAMIZ Jean-Michel - Mmes RANSON Elisabeth (Excusée) - RUGALA Cécilia - RULENCE Dorothée - MM. SELLIER Gilles - SMAGUINE Dominique - TAVERNIER Thierry - THIENPONT Emmanuel - Mmes VALUN Yvette - VANIER Martine - WILLET Catherine - M. XUEREFF Stéphane.

Pouvoirs : Mme BAHU Martine (Boissy-Fresnoy) à Mme DOUAT Virginie (Crépy-en-Valois) - Mme CARREL-TORLET Josy (Crépy-en-Valois) à M. GAGE Daniel (Orrouy) - Mme CHAMPAULT Agnès (Ève) à M. PROFFIT Benoît (Mareuil-sur-Ourcq) - M. DAUDRÉ Antoine (Lagny-le-sec) à Mme DANNEEL Dominique (Béthancourt-en-Valois) - M. FAYOLLE Pascal (Crépy-en-Valois) à M. de KERSAINT Guy-Pierre (Versigny) - M. FOUBERT Arnaud (Crépy-en-Valois) à M. LEFEVRE Francis (Crépy-en-Valois) - Mme GIBERT Dominique (Réz-Fosse-Martin) à Mme POTTIER Cécile (Marolles) - Mme GROSS Auriane (Nanteuil-le-Haudouin) à M. SICARD Louis (Nanteuil-le-Haudouin) - M. LAVEUR Gilles (Bonneuil-en-Valois) à Mme DOLLEANS Maryline (Betz) - M. LEBRUN François (Neufchelles) à M. DOUCET Didier (Lagny-le-sec) - Mme LEMOINE Sophie (Lagny-le-sec) à M. CASSA Michel (Gillocourt) - Mme LEROY Astride (Mareuil-sur-Ourcq) à M. MARGOTTET Jérôme (Thury-en-Valois) - M. PICHELIN Julien (Crépy-en-Valois) à Mme NIVESSE Françoise (Crépy-en-Valois) - M. SPEMENT Michel (Crépy-en-Valois) à Mme MOINAT Lysiane (Crépy-en-Valois) - M. TASSIN Joel (Nanteuil-le-Haudouin) à M. DATY Gabriel (Brégy).

Secrétaire de séance : Mme DOLLEANS Maryline

Délibération n° 2025 / 05

Objet : Débat d'orientations budgétaires 2025 / CCPV

EXPOSE

Le Débat d'Orientations Budgétaires est obligatoire pour les communes et leurs groupements qui comptent plus de 3 500 habitants. Il doit intervenir dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget Primitif.

Il doit permettre de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur la situation financière de cette dernière afin d'éclairer les choix lors du vote du Budget Primitif.

Le Président procède donc à la présentation des éléments joints en annexe et engage sur cette base un débat avec les Conseillers Communautaires.

Après avoir entendu l'exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU l'article L. 2312-1 du Code Général de Collectivités Territoriales qui prévoit la tenue, dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget, d'un débat sur les orientations générales de celui-ci pour les établissements publics administratifs qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus ;

CONSIDERANT que le Président a présenté les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités des Budgets à venir, aux différents Conseillers Communautaires ;

CONSIDERANT que le Conseil Communautaire a été invité à en débattre.

DELIBERE

A l'unanimité,

PREND ACTE que le débat sur les orientations du budget 2025 de la Communauté de Communes du Pays de Valois s'est tenu.

Fait et délibéré, le 13 mars 2025, à Crépy en Valois.



Maryline DOLLEANS
Secrétaire de séance,



Didier DOUCET,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois

Objet : Débat d'orientations budgétaires 2025 / CCPV

Le Débat d'Orientations Budgétaires est obligatoire pour les communes et leurs groupements qui comptent plus de 3 500 habitants. Il doit intervenir dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget Primitif.

Il doit permettre de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur la situation financière de cette dernière afin d'éclairer les choix lors du vote du Budget Primitif.

EXPOSE

I – Environnement international et national (sources : OFCE, Caisse Epargne, la Gazette des Communes, Banque des Territoires)

A la date de novembre 2023

Monde : les banques centrales desserrent l'étau, le risque géopolitique monte d'un cran

La croissance mondiale est attendue sans véritable élan en 2024 et en 2025, autour de 3 %, avec des dynamiques régionales très différentes. Les États-Unis continuent de surperformer et de surprendre à la hausse avec une croissance attendue proche de 3 %, tandis que la zone Euro peine à se redresser avec une croissance qui serait inférieure à 1 % en 2024, avec une économie allemande toujours à l'arrêt. La Chine ralentit également avec une croissance qui serait inférieure à 5 %, ce qui a conduit le gouvernement chinois à annoncer une série de nouvelles mesures de soutien à l'économie.

La plupart des banques centrales des pays avancés (BCE, Fed, BoE, BNS, BoK, Riksbank, etc.) ont commencé à desserrer l'étau du crédit sur fond de nette décélération de l'inflation en 2024 et ce mouvement se poursuivrait :

- La Banque Centrale Européenne a abaissé ses taux directeurs de 75 pbs à 3,25 % pour le taux de dépôt et ce mouvement se poursuivrait avec une nouvelle baisse de 25 pbs attendue en décembre et un taux terminal prévu à 2,0 % en juin 2025.
- La Fed a entamé son cycle d'assouplissement en fanfare en abaissant son objectif de taux de 50 pb en septembre et ce mouvement baissier se poursuivrait.
- La Banque d'Angleterre a également entamé son cycle de baisses de taux et celui-ci continuerait.
- A rebours, la Banque du Japon a mis fin aux taux négatifs et pourrait procéder à une nouvelle hausse de taux d'ici la fin de l'année.

Le risque géopolitique se renforce par ailleurs dans de nombreux pays. L'intensification de la guerre en Ukraine et du conflit au Moyen- Orient avec un renforcement des tensions Iran-Israël en sont l'illustration. Sur le plan politique, l'élection de D. Trump fait peser le risque de la mise en place de tarifs douaniers et d'une politique plus imprévisible. En Europe, la France a un gouvernement qui ne dispose pas de majorité et la coalition gouvernementale en Allemagne présente de sérieux signes de fragilités.

A - Zone Euro : l'activité a fait mieux que prévu au 3^{ème} trimestre, mais cela va-t-il durer ?

Scénario de croissance : nous anticipons une croissance du PIB de 0,8 % en 2024 et de 1,3 % en 2025 en zone Euro.

L'activité a progressé de +0,4 % T/T au T3 en zone Euro, après +0,2 % au T2, une hausse supérieure aux attentes du consensus des économistes. La dynamique de la croissance est toutefois très hétérogène : L'Espagne continue de surperformer avec +0,8 % T/T de croissance et l'activité a accéléré en France à +0,4 % T/T, soutenue par un effet temporaire lié aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris. L'économie allemande a échappé à la récession

technique, avec une croissance de +0,2 % T/T, tandis que l'Italie a calé, avec une croissance nulle au T3. Pour le 4^{ème} trimestre 2024, nous anticipons une croissance du PIB de +0,3 % en zone Euro, avec de nouveau une forte hétérogénéité entre pays.

Inflation : nous tablons sur une inflation de 1,8 % en 2025 après 2,3 % et une inflation sous-jacente de 2,2 % après 2,9 %.

L'inflation a rebondi en octobre en zone Euro, passant de 1,7 % en septembre à 2,0 %. L'inflation sous-jacente est restée stable à 2,7 %, montrant de nouveaux signes de persistance, en particulier dans les services (3,9 %, quasi inchangée depuis le début de l'année), tandis que les prix des biens hors énergie ont légèrement accéléré, passant de 0,4 % à 0,5 % en glissement annuel.

L'inflation continuera de diminuer en 2025, notamment au premier semestre en raison d'effets de base négatifs sur les prix de l'énergie, mais la baisse dans le secteur des services resterait lente.

Risques : l'élection de D. Trump fait peser un fort risque de mise en place de nouveaux droits de douanes sur les entreprises européennes. Selon nos estimations, une hausse des tarifs douaniers de 10 % conduirait à une baisse du PIB d'environ -0,5 % après un an et de -1 % après trois ans.

B - La France : retour à la réalité après les Jeux Olympiques ?

Scénario de croissance : nous anticipons une croissance du PIB de 1,1 % en 2024 et de 0,9 % en 2025 en France.

L'activité a progressé de +0,4 % T/T au 3^{ème} trimestre, en ligne avec nos attentes. La croissance du PIB a bénéficié d'une impulsion temporaire liée aux JO de Paris, les ventes de billets et des droits de diffusion audiovisuelle étant comptabilisées au 3^{ème} trimestre. Notre estimation d'un effet JO de l'ordre de +0,25 pp semble raisonnable, avec un contrecoup similaire à attendre au T4 (croissance attendue à -0,1 % T/T au 4^{ème} trimestre). Pour l'année 2025, notre prévision de croissance pâtit d'une impulsion budgétaire négative avec un effort de 60 milliards € annoncé par le gouvernement. Nous estimons néanmoins que la réduction du déficit public sera probablement inférieure à celle annoncée et que celui-ci s'établira à 5,4 % en 2025 (vs 5,0 % attendu par le gouvernement), après 6,1 % en 2024.

Inflation : en moyenne annuelle, nous prévoyons l'inflation (IPCH) française à 2,3 % en 2024 et 1,7 % en 2025.

L'inflation (IPCH) française est ressortie en légère hausse en octobre, à 1,5 % en glissement annuel, après 1,4 % en septembre.

L'inflation des services continue de baisser et l'inflation énergétique évolue désormais en territoire négatif en rythme annualisé. L'inflation des produits alimentaires et manufacturés se stabilise en rythme annualisé. Nous nous attendons à ce que l'inflation française se redresse quelque peu en novembre et décembre, mais qu'elle reste inférieure à 2 %.

L'emploi privé présente des signes d'essoufflement

Après +0,3 % au T1-2024, l'emploi salarié s'est stabilisé au T2- 2024, montrant des signes d'essoufflement, en particulier dans le secteur privé. Alors que l'emploi public continue de progresser (+16k au T2-2024, après +21k au T1-2024), la dynamique de l'emploi privé s'essouffle (-25k au T3-2024 après - 28k au T2-2024), celui-ci se situant 0,3 % sous son pic de mars 2024. Les perspectives d'emploi restent dégradées dans les enquêtes de conjoncture, celles-ci s'établissant sous leur moyenne de long terme.

La croissance des salaires est stable à +2,9 % en glissement annuel au T2 2024 comme au T1-2024, avec des hausses plus marquées dans l'industrie (+3,4 %) que dans le tertiaire (+2,8 %) et la construction (+2,8 %). Comme au trimestre précédent, les salaires augmentent plus vite que les prix, permettant ainsi une amélioration du pouvoir d'achat des ménages.

Le taux de chômage a baissé de -0,2 point au T2-2024 à 7,3 % en France (hors Mayotte), mais reste au-dessus de la moyenne européenne (5,9 % en août 2024 après 5 mois à 6 %). Le taux d'activité est resté stable à 74,5 %, son plus haut niveau historique. Néanmoins, l'embellie demeure fragile dans un contexte de ralentissement de l'activité : les craintes des ménages concernant l'évolution du chômage augmentent nettement dans les enquêtes de conjoncture, tout en restant un peu inférieures à leur moyenne de long terme

Nouveau dérapage du déficit public en 2024

En 2023, le déficit public s'est élevé à 5,5 % du PIB, après 4,7 % en 2022 et contre 4,4 % attendus dans le projet de loi de finances. Le creusement du déficit en 2023 s'explique par trois facteurs : une faible croissance spontanée des prélèvements obligatoires après deux années exceptionnelles post-covid ; la poursuite de baisses d'impôts pour plus de 10 milliards € ; et enfin, les dépenses publiques hors mesures exceptionnelles et hors charges d'intérêts qui ont continué d'augmenter à un rythme nettement supérieur à l'inflation.

En 2024, le déficit public devrait atteindre 6,1 % (contre 4,4 % dans le PLF et 5,5 % dans le Programme de stabilité), ce qui marquerait un deuxième dérapage consécutif pour le gouvernement, ce qui est inhabituel en dehors des périodes de crise.

II - Mesures relatives aux collectivités locales

A - Projet de Loi de Finances 2025 (source DDFIP):

La continuité du financement des collectivités locales jusqu'à l'adoption du budget de l'État pour 2025

En l'absence d'adoption au 31 décembre 2024 du projet de loi de finances pour 2025, l'article 47 de la Constitution et l'article 45 de la loi organique relative aux lois de finances autorisent le recours à une loi spéciale afin d'assurer la continuité du fonctionnement de l'État du 1er janvier 2025 jusqu'à l'adoption par le Parlement d'une loi de finances pour cette même année.

La loi spéciale n°2024-1188 du 20 décembre 2024, publiée au journal officiel, du 21 décembre dernier, permet ainsi d'assurer la continuité du fonctionnement de l'État en reconduisant une partie des autorisations budgétaires de 2024.

Loi spéciale autorise la collecte des impôts et leur reversement

L'article 1er de la loi spéciale autorise la poursuite en 2025 par la DGFIP de la collecte des impôts tels qu'ils ont été prévus et collectés en 2024. Par ailleurs, le Gouvernement a rendu public fin 2024 ses positions en matière de mesures fiscales qu'il entend défendre devant le Parlement lors de l'examen à venir de la loi de finances pour 2025.

L'article 2 de la loi spéciale sécurise juridiquement les prélèvements qu'opère l'État sur ses recettes pour les reverser aux collectivités locales. De cette manière, les avances mensuelles de fiscalité locale et de DGF pourront être effectuées à leur profit en 2025 comme les années précédentes, mais en ne revalorisant bien sûr pas leurs montants de 2024 dans ces circonstances.

Son article 3 autorise le ministre chargé des finances à procéder, en 2025, à des emprunts pour couvrir l'ensemble des charges de trésorerie, renforcer les réserves de change et effectuer toute opération de gestion de dette ou de trésorerie de l'État.

Enfin, l'article 4 de la loi spéciale autorise, de la même façon, l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale et divers autres organismes sociaux à recourir à des ressources non permanentes pour couvrir leurs besoins de trésorerie jusqu'à l'adoption par le Parlement du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2025.

Des dépenses de l'État limitées aux "services votés"

L'article 45 de la loi organique relative aux lois de finances précise que « après avoir reçu l'autorisation de continuer à percevoir les impôts [...] par la promulgation d'une loi spéciale, le Gouvernement prend des décrets ouvrant les crédits applicables aux seuls services votés. [cf. décret n°2024-1253 du 30 décembre 2024]

Les services votés, au sens du quatrième alinéa de l'article 47 de la Constitution, représentent le minimum de crédits que le Gouvernement juge indispensable pour poursuivre l'exécution des services publics dans les conditions qui ont été approuvées l'année précédente par le Parlement.

Ils ne peuvent excéder le montant des crédits ouverts par la dernière loi de finances de l'année ».

Il en résulte que la perception des impôts locaux et le versement aux collectivités locales des concours financiers de l'État relevant du domaine des services votés ainsi que des prélèvements sur recettes se poursuivront dès le 1er janvier 2025, sans attendre l'adoption du projet de loi de finances pour 2025 dont l'entrée en vigueur de toutes ses dispositions est bien sûr suspendue jusqu'à cette date.

Les versements opérés par l'État jusqu'à l'adoption de la loi de finances pour 2025

Dans le cadre de ce dispositif exceptionnel, les collectivités locales percevront l'ensemble des composantes de la dotation globale de fonctionnement (DGF), les dotations globales de décentralisation, les fractions de fiscalité relatives à la compensation des transferts de compétences et les prélèvements sur recettes qui leur sont alloués au titre de la compensation des exonérations ou suppressions d'impôts locaux, dans les conditions fixées par la loi de finances pour 2024 et au niveau du montant national voté en 2024 s'agissant de la DGF.

Ces versements interviendront dans leurs modalités de droit commun, soit par douzièmes mensuels, comme c'est le cas pour l'essentiel des composantes de la DGF, soit dans leur intégralité lorsque c'est d'ordinaire la modalité de gestion retenue.

S'agissant de la DGF, ce versement par douzièmes assurera la continuité du financement des collectivités locales dans l'attente de la notification individuelle définitive du montant de la DGF issue de la répartition qui interviendra après la publication de la loi de finances pour 2025.

Les communes et intercommunalités percevront aussi les impositions directes locales leur revenant, ainsi que la TVA dont elles bénéficient en compensation des réformes fiscales passées.

Les impositions seront également versées, dès janvier 2025, sous forme d'avances correspondant au douzième des produits perçus en 2024 jusqu'à régularisation sur la base de la loi de finances adoptée pour 2025 et jusqu'au vote des taux d'imposition par les collectivités locales. En effet, ce versement s'opère toujours en début d'année sur la base des produits de l'année précédente et il n'y a donc pas de changement en 2025 sur ce point.

Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) et la dotation de soutien aux collectivités frappées par des événements climatiques ou géologiques (DSEC) seront répartis et versés aux collectivités locales dans les conditions habituelles les régissant.

Les versements suspendus jusqu'à l'adoption de la loi de finances pour 2025

Les "services votés" ne peuvent comprendre des dépenses nouvelles par rapport à 2024 pour les raisons susvisées.

Par voie de conséquence, l'attribution et le calendrier de mise à disposition des dotations de soutien à l'investissement local (DETR, DPV, DSIL, fonds vert, FNADT) sont donc nécessairement impactés par l'absence à ce jour de publication de la loi de finances initiale de 2025.

Toutefois, les engagements pris par l'État avant le 1^{er} janvier 2025 seront respectés. Ainsi, les crédits de paiement nécessaires à leur couverture seront mis à disposition dans le cadre des "services votés" afin d'éviter une rupture des paiements correspondants au cours des premiers mois de l'année 2025.

Par contre, de nouveaux engagements ne pourront être formellement pris cette année qu'après le vote de la loi de finances pour 2025 qui ouvrira les crédits budgétaires correspondants.

B - Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives

Sur le plan fiscal, la majoration forfaitaire des bases foncières (hors parts professionnelles) suivra la formule de droit commun fondée sur l'inflation de novembre n-1, soit + 1,70 % (contre +0,2 % en 2021, +3,4 % en 2022, +7,10 % en 2023, et +3,90% en 2024).

III – Orientations budgétaires spécifiques à la CCPV

1. Situation de la collectivité

Compte Administratif 2024

L'exercice 2024 étant clôturé, le Compte Administratif fait ressortir les résultats suivants qui alimentent la prospective :

EXCEDENT total (regroupant fonctionnement et investissement) hors restes à réaliser
= 8 878 105,05 € (+ 1 761 503 € par rapport à 2023, soit + 24,7%)

EXCEDENT total avec les RAR d'investissement
= 8 356 785,01 €

Indicateurs CA 2024 :

- Les dépenses de fonctionnement ont un taux de réalisation de 89,47 %, permettant de générer une économie / report de 3 044 002 €.
- Les recettes de fonctionnement ont un taux de réalisation de 98,76 % **(A noter que les versements de TVA compensant la disparition de la TH ont fait l'objet de deux corrections à la baisse, générant un manque à gagner pour la CCPV de - 304 000 €, compensées pour partie par les rôles supplémentaires et complémentaires des autres taxes locales).**
- Les dépenses d'investissement ont un taux de réalisation de 43,45 %. Elles feront toutefois l'objet de restes à réaliser à hauteur de 43,24 %, portant l'engagement de la CCPV à hauteur de 86,70 % (1 197 364 € de non réalisés non reconduits sur les 9 000 364 € prévus)
- Les recettes d'investissement ont un taux de réalisation à hauteur de 43,16 %. Elles feront également l'objet de restes à réaliser à hauteur de 37,45 %, portant la réalisation potentielle à hauteur de 80 % (manque à gagner de 1 745 110 €)

Logiquement, le fonds de roulement progresse donc pour la sixième année consécutive (désormais à 8 878 105 €) en profitant d'une reconstitution à hauteur de 1 585 734 € (1 637 644 € en 2023, 1 376 649 € en 2022, 1 243 295 € en 2021, 865 000 € en 2020, 911 000 € en 2019), emmené par la dynamique des produits de gestion (+ 3,94 % en 2024 après +12,69 % en 2023) et une baisse des charges de gestion (-1,22 % en 2024, après un + 27,59 % en 2023).

L'année 2024 reste marquée par de nombreux restes à réaliser d'investissement (43,24% des dépenses d'investissement prévues en 2024) qui devront être réalisés en 2025. La prise en compte de ces restes à réaliser porte le fonds de roulement théorique 2024 à 8 356 785 €.

Concrètement, l'année 2024 aura été financièrement remarquable en dégageant une CAF brute de 4 098 289 € (soit 1 013 000 € de plus que 2023 et 2022 qui étaient déjà le double de 2021), permettant de prendre en charge l'annuité de 808 216 € de capital de dette et d'affecter les 3 290 072 € restants à l'autofinancement et l'amélioration du fonds de roulement.

De ce point de vue, l'année 2024 est la meilleure année des 10 années passées.

A noter qu'aucun emprunt n'a été réalisé en 2024. L'encours de dette passe ainsi de 5 695 911 € à fin 2023 à 4 887 694 € à fin 2024 (- 14,3 %).

La capacité de désendettement de la CCPV, grâce à cette CAF brute remarquable, est de 1,2 ans (rappelons que la capacité de désendettement = dette / CAF brute de l'exercice), confortant l'amélioration significative de l'indicateur depuis 2019 (la capacité de désendettement est en effet en dessous des 5 ans depuis 2019, alors qu'elle était comprise entre 8 et 14 ans sur les 5 années précédentes).

PRINCIPALES HYPOTHESES	RETROSPECTIVE						
	Evol 2018/2017	Evol 2019/2018	Evol 2020/2019	Evol 2021/2020	Evol 2022/2021	Evol 2023/2022	Evol 2024/2023
EVOLUTION DES PRODUITS DE GESTION EN %	5,03%	8,15%	2,52%	3,36%	14,55%	12,69%	3,94%
Ressources fiscales propres	2,81%	5,56%	2,65%	-2,63%	7,39%	10,25%	1,66%
EVOLUTION DES CHARGES DE GESTION EN %	9,47%	-3,55%	3,52%	9,45%	5,20%	27,59%	-1,22%
Charges à caractère général	26,41%	-11,58%	-2,38%	20,28%	9,44%	7,98%	4,10%
Charges de personnel	-7,25%	-8,94%	-1,85%	13,31%	6,36%	8,05%	6,55%

CAF BRUTE PREVISIONNELLE	RETROSPECTIVE						
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
PRODUITS DE GESTION (1) DONT	13 736 177,22 €	14 856 331,33 €	15 231 212,48 €	15 743 568,27 €	18 033 557,30 €	20 322 302,28 €	21 123 431,44 €
Ressources fiscales propres	17 756 780,00 €	18 743 708,00 €	19 240 604,00 €	18 734 946,29 €	20 120 148,59 €	22 181 760,61 €	22 550 515,66 €
Ressources d'exploitation	344 834,03 €	574 358,27 €	550 356,40 €	333 240,98 €	501 939,68 €	434 474,37 €	384 361,58 €
Dotations et participations	3 130 445,14 €	2 711 749,98 €	2 684 101,10 €	3 540 717,60 €	4 151 622,04 €	4 522 708,50 €	5 274 444,42 €
Fiscalité reversée	- 7 495 881,95 €	- 7 173 484,92 €	- 7 243 849,02 €	- 6 865 336,60 €	- 6 740 153,01 €	- 6 816 641,20 €	- 7 085 890,22 €
CHARGES DE GESTION (2) DONT	12 194 324,36 €	11 760 856,51 €	12 174 498,23 €	13 325 010,13 €	14 018 394,05 €	17 001 059,89 €	16 792 942,33 €
Charges à caractère général	5 299 240,44 €	4 685 515,40 €	4 574 044,01 €	5 501 816,92 €	6 020 975,31 €	6 501 292,88 €	6 767 957,36 €
Charges de personnel	2 322 597,28 €	2 114 844,82 €	2 075 688,63 €	2 351 864,91 €	2 501 551,88 €	2 702 906,44 €	2 880 079,62 €
Subventions de fonctionnement	4 572 486,64 €	4 960 496,29 €	5 524 765,59 €	5 471 328,30 €	5 495 866,86 €	7 796 860,57 €	7 144 905,35 €
Autres charges de fonctionnement							
EXCEDENT BRUT DE FONCTIONNEMENT (3)=(1)-(2)	1 541 852,86 €	3 095 474,82 €	3 056 714,25 €	2 418 558,14 €	4 015 163,25 €	3 321 242,39 €	4 330 489,11 €
Charges financières (4)	- 281 955,28 €	- 268 968,78 €	- 252 313,23 €	- 234 427,83 €	- 222 124,60 €	- 235 349,27 €	- 232 199,79 €
Charges exceptionnelles (5)	- 695 577,47 €	- 706 570,33 €	- 719 887,76 €	- 637 466,09 €	- 872 809,96 €	- 766,70 €	- €
CAF BRUTE (6)=(3)+(4)+(5)	564 320,11 €	2 119 935,71 €	2 084 513,26 €	1 546 664,22 €	2 920 228,69 €	3 085 126,42 €	4 098 289,32 €
en % des produits de gestion	4,11%	14,27%	13,69%	9,82%	16,19%	15,18%	19,40%

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	RETROSPECTIVE						
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
CAF Brute (1)	564 320,11 €	2 119 935,71 €	2 084 513,26 €	1 546 664,22 €	2 920 228,69 €	3 085 126,42 €	4 098 289,32 €
Remboursement capital emprunts (2)	494 978,92 €	584 780,94 €	598 707,49 €	612 139,99 €	772 944,95 €	791 899,38 €	808 216,83 €
CAF NETTE (3)=(1)-(2)	69 341,19 €	1 535 154,77 €	1 485 805,77 €	934 524,23 €	2 147 283,74 €	2 293 227,04 €	3 290 072,49 €
FCTVA (4)	220 937,82 €	466 321,58 €	74 714,04 €	268 067,78 €	84 263,51 €	223 598,17 €	273 759,60 €
Subventions d'investissement reçues (5)	1 145 071,10 €	585 935,14 €	333 416,05 €	437 299,54 €	361 874,97 €	1 279 142,88 €	588 014,79 €
Financement propre disponible (6)=(3)+(4)+(5)	1 435 350,11 €	2 587 411,49 €	1 893 935,86 €	1 639 891,55 €	2 593 422,22 €	3 795 968,09 €	4 151 846,88 €
Dépenses d'équipement (inclus travaux en régie)	2 588 735,77 €	354 683,81 €	966 457,74 €	1 501 791,23 €	733 387,93 €	2 125 560,44 €	2 232 210,64 €
Subventions d'équipement (inclus en nature) (6)	286 107,55 €	1 323 982,39 €	63 460,57 €	16 004,59 €	485 584,67 €	35 163,19 €	333 901,45 €
Besoin (-) ou capacité de financement (+) (9)=(6)-(7)	1 439 493,21 €	908 745,29 €	864 017,55 €	122 095,73 €	1 374 449,62 €	1 635 244,46 €	1 585 734,79 €
Emprunts nouveaux	781 250,00 €	2 600,00 €	1 150,00 €	1 121 200,00 €	2 200,00 €	2 400,00 €	- €
Mobilisation (-) ou reconstitution (+) fonds de roulement	- 658 243,21 €	911 345,29 €	865 167,55 €	1 243 295,73 €	1 376 649,62 €	1 637 644,46 €	1 585 734,79 €
Fonds de roulement au Compte administratif	1 082 500,04 €	1 993 845,33 €	2 859 012,88 €	4 102 308,61 €	5 478 958,23 €	7 116 602,69 €	8 878 105,05 €
Evolution de la dette financière	286 271,08 €	582 180,94 €	597 557,49 €	509 060,01 €	770 744,95 €	789 499,38 €	808 216,83 €
Dette financière au 31 décembre	7 926 834,31 €	7 344 653,37 €	6 747 095,88 €	7 256 155,89 €	6 485 410,94 €	5 695 911,56 €	4 887 694,73 €
Capacité de désendetttement en années (dette, CAF brute)	14,0	3,5	3,2	4,7	2,2	1,8	1,2

CC DU PAYS DE VALOIS

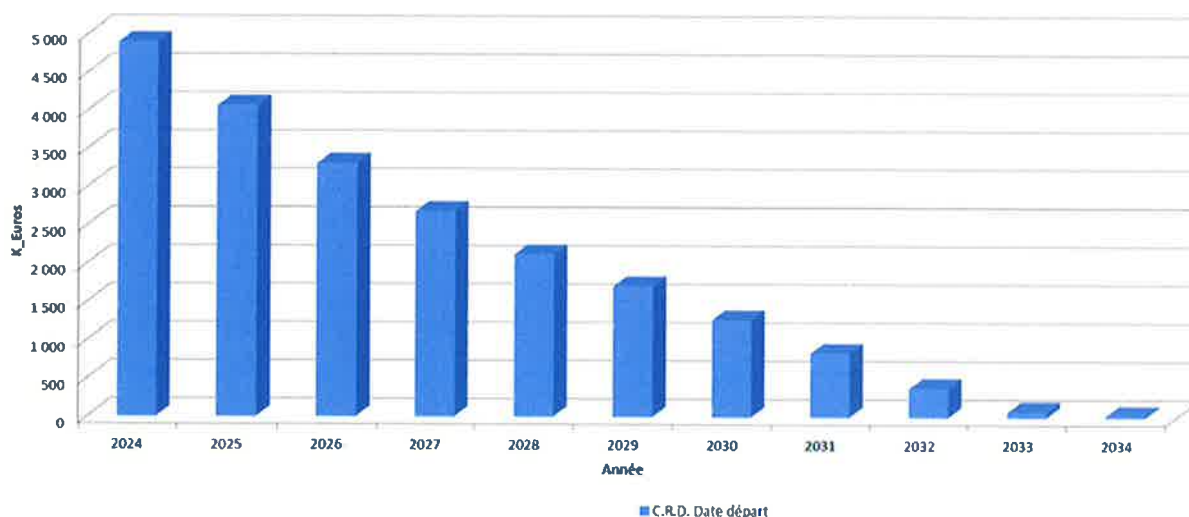
GLOBAL DETTE

Analyse au 31/12/2024

EXTINCTION DE LA DETTE

Banques : AESN BPOSTALE BPRP CA CAF CDC CE19505 CECVL CFFL CLF DEX Budgets: PRINCIPAL

C.R.D. Date départ



Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
C.R.D. Date départ	4 887	4 058	3 300	2 675	2 115	1 699	1 265	831	374	72	24

2. Tendances budgétaires et grandes orientations CCPV

Comme chaque année, le débat d'orientations budgétaires s'appuie sur une rétrospective d'environ un mandat (Au vu des comptes administratifs 2018-2024 du Budget Général) et sur une évaluation prospective de 3 exercices (2025 à 2027).

Pour tenir compte des remarques formulées par la Chambre Régionale des Comptes, la nouvelle présentation initiée depuis 2018 est reconduite cette année. Elle intègre la détermination des possibilités d'investissement de la CCPV dans les années à venir.

Éléments de contexte sur les ressources :

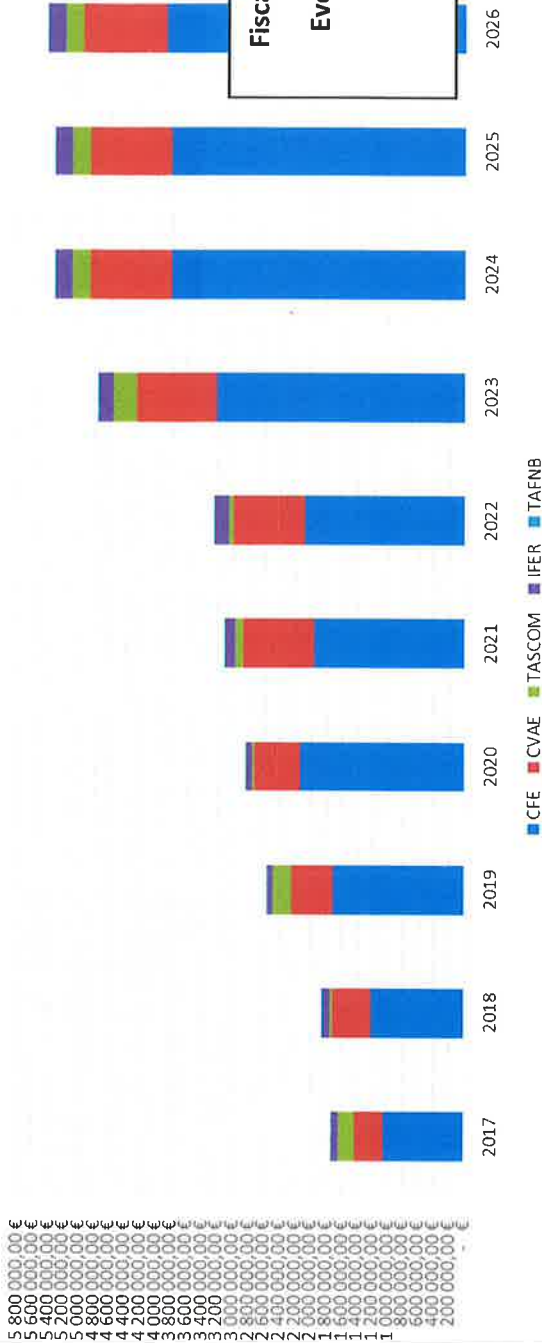
Une évolution de la fiscalité économique toujours orientée très positivement en dépit de la réforme fiscale de la CFE :

A noter que la fiscalité d'entreprise progresse de + 573 364 € entre 2023 et 2024, dont 208 000 € lié à l'effet de revalorisation automatique des bases (+3,9% en 2024). Le tissu économique est donc toujours porté par une bonne dynamique.

L'aménagement de la **Zone d'Activité Silly-Plessis** apportera dans les années à venir une nouvelle manne financière, non intégrée à ce jour dans la prospective.

La **CVAE** qui n'avait pas été impactée par la crise sanitaire et qui avait progressé de 33% en 2023, ne progresse que de 2% en 2024.

Evolution de la fiscalité économique nette des reversements des attributions de compensation aux communes (FPU 2017), et en réaffectant les compensations



Fiscalité économique
Evolution (17-24) :
+ 3 611 000€

Des produits fiscaux issus de la fiscalité des ménages également en hausse, emmenée par la TEOM (+ 365 000 € en 2024 r/ à 2023). Cependant, la revalorisation automatique des bases (+3,9 % en 2024) explique la quasi-totalité de l'augmentation de la fiscalité des ménages (483 000 € liés à l'augmentation automatique des bases sur les 517 000 € d'augmentation en 2024).

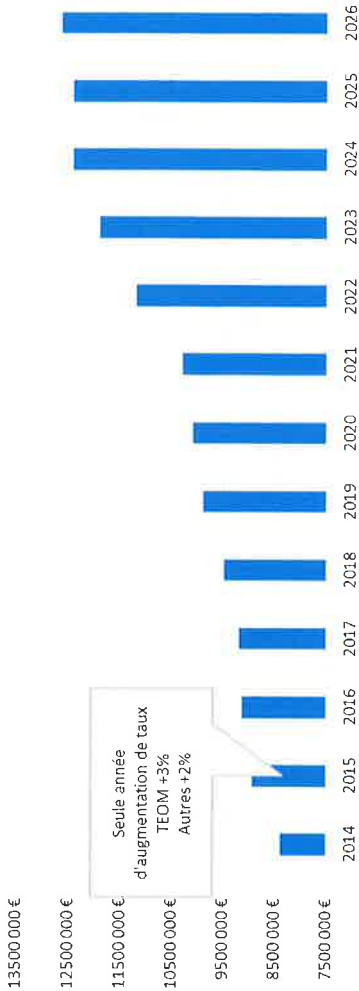
Fiscalité des ménages

Evolution (17-24) : + 3 230 000 € (+ 517 000 € r/ 2023)

Evolution de la fiscalité des ménages (brute, hors reversement FNGIR)



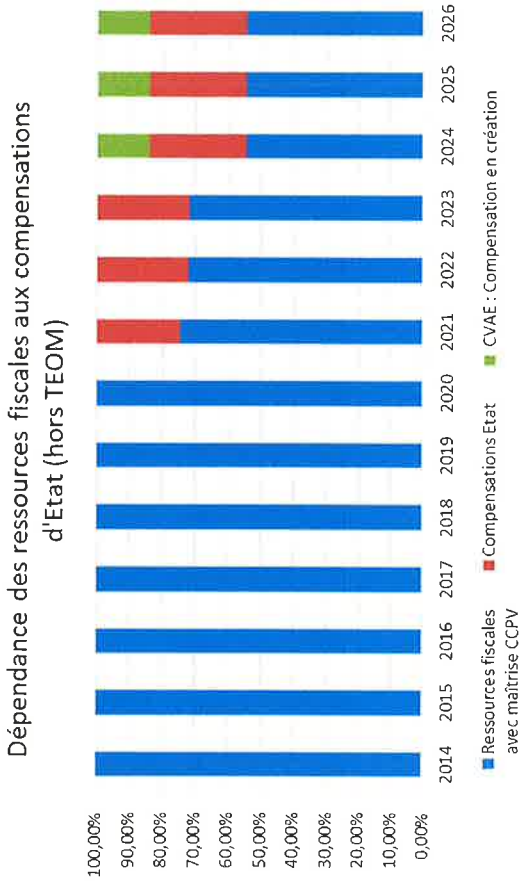
Evolution de la fiscalité des ménages (nette, après reversement FNGIR)



A noter que la fin des exonérations facultatives de TEOM pour les entreprises, décidée par le Conseil Communautaire en 2021 expliquait grandement les 552 000 € de recettes supplémentaires issues de cette taxe en 2022.

Elle a progressé de 365 000 en 2024, principalement en lien avec la revalorisation de 3,9 % des bases.

Dépendance des ressources fiscales de la CCPV aux compensations de l'Etat (hors TEOM)

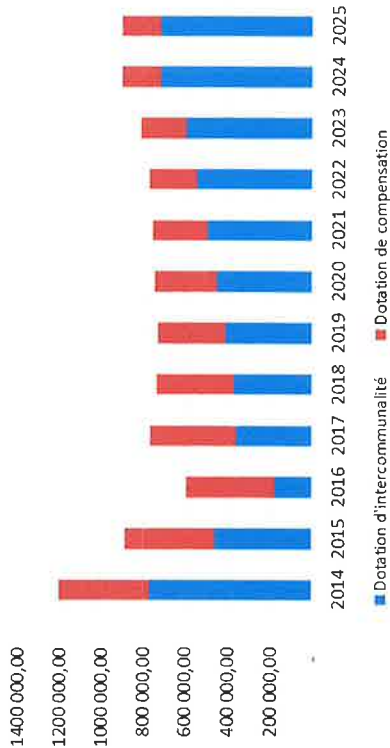


Depuis 2021, une partie des ressources fiscales n'est plus maîtrisée par la CCPV. Cette situation s'est amplifiée dans les réformes fiscales qui sont intervenues depuis :

- 2021 : La TH des résidences principales est remplacée par une fraction de TVA
- 2021 : La réforme du modèle U de la CFE donne lieu à une compensation spécifique de l'Etat,
- 2024 : La mise en place d'une compensation intégrale de la CVAE s'amorce (disparition intégrale de la taxe prévue en 2027)

Evolution de la DGF

Evolution de la DGF



Après avoir stagné pendant 6 ans, une DGF en hausse de 5,36% à 809 000 € en 2023 et de 11,24 % à 900 488 € en 2024 (reconduite à l'identique dans la prospective)

Stratégie de ce débat d'orientations budgétaires :

Depuis 2019, la CCPV profite d'une progression significative de ses ressources fiscales, toujours tirée par l'essor économique de son territoire, ainsi que depuis trois ans par une inflation qui bonifie l'augmentation automatique des bases.

Les réformes imposées par l'Etat dans le domaine fiscal (suppression de la Taxe d'Habitation, réforme de la Contribution Foncière des Entreprises, et à présent de la CVAE) avaient un temps fait craindre que cette dynamique propre à notre territoire ne s'enraile, mais force est de constater que, sur les premières années, les compensations instituées sur les pertes de CFE connaissent la même évolution que les bases, et que les compensations à base de TVA (notamment pour la TH, et de plus en plus pour la CVAE) profitent également d'une certaine dynamique. Prudence toutefois car la compensation de TVA notifiée en mars 2024 a fait l'objet de deux corrections à la baisse durant l'année (-148 000 € de TVA pour la TH, et - 155 000 € de TVA de CVAE), et le montant définitif de l'année antérieure ne sera fixé qu'au premier trimestre 2025 (avec d'après les experts un nouveau risque de baisse).

Début 2023, le Conseil Communautaire a approuvé les composantes d'un nouveau Projet de Territoire ambitieux qui trouveront donc logiquement moyen de se mettre en œuvre dans les années à venir en toute sérénité.

A surveiller toutefois la disparition totale à venir de la CVAE compensée par de la TVA. La dynamique économique de notre territoire sera donc désormais sans lien avec l'évolution de cette taxe qui dernièrement connaissait une progression de 4% en moyenne par an, et qui dès la première année de la réforme (2024) ne progresse plus que de 2 % (lié à l'exonération des petites entreprises).

Notons également que la problématique rencontrée sur l'envolée des prix de l'énergie qui avait pour le seul centre aquatique généré un surcoût en 2023 de l'ordre de 426 000 € (et 82 600 € en 2022), n'est plus d'actualité pour 2024.

Confortées par la situation saine du moment (rappelons que le CA 2024 fait état d'un excédent de 8 889 349 €), et des perspectives d'avenir orientées positivement, les demandes formulées par les services et leurs Vice-présidents lors d'une présentation spécialement organisée, ont été intégrées au D0B 2025 et servent donc de base à l'élaboration de la prospective qui va suivre.

A noter donc que la stratégie financière qui en découle permet :

- De poursuivre les actions entreprises dans l'effort d'entretien de notre patrimoine intercommunal,

- Procéder en 2025 à des aménagements nouveaux : Aire de covoiturage à Boissy Lévis avec aménagements, résidence d'artistes, finalisation de la voie verte de la CCLO sur la partie CCPV, remplacement des panneaux CCPV des communes, poursuite du projet d'Ecopole, réaménagement d'arrêts de bus sur Crépy en Valois
- Poursuivre le processus de rénovation d'ampleur des voiries des zones d'activité intercommunales, qui réclament urgemment des renforcements et aménagements (1 500 000 € prévus sur la ZA de Nanteuil le Haudouin en 2025),
- Engager les nouvelles politiques qui permettent d'atteindre à terme les objectifs que s'est assignées la Communauté de Communes au regard du Projet de Territoire désormais finalisé (développement économique de qualité, nouvelles actions en matière de Tourisme, premières actions du PCAET, entretien des rivières, renforcement de la mobilité, mise en œuvre du programme local de l'habitat, poursuite du projet de parcs de sculptures monumentales, implication dans l'aménagement du quartier gare de la Commune de Crépy en Valois).

Rappelons également que l'année 2025 est la deuxième année de mise en œuvre de la nouvelle compétence « Eau Potable » de la CCPV. Bien que cette nouvelle compétence soit gérée par le biais d'un budget annexe dédié, équilibré par les redevances perçues sur l'usager, il constitue un enjeu majeur en termes de sécurisation de l'approvisionnement et d'amélioration de la qualité de l'eau potable pour l'ensemble de notre territoire. La deuxième concession de service public dédiée à cette compétence et qui concerne une partie de notre territoire, prendra effet au 1^{er} janvier 2026, et la procédure doit donc être lancée en 2025.

A compter de 2025, les objectifs inclus dans la simulation de cette prospective demeurent :

- Prévoir une Capacité d'Autofinancement Brute (= produits de gestion + charges financières et exceptionnelles) de la section de fonctionnement) capable de financer à minima le remboursement du capital de la dette de l'exercice (*la situation financière permet d'obtenir le triple en l'état de la simulation*).
- La CAF Nette (CAF Brute – remboursement du capital annuel de la dette) met la CCPV en capacité d'investir en limitant le recours à l'emprunt en 2025 (si opportunité de taux uniquement) à la réalisation du PEM de Crépy en Valois pour 404 000 € et à la requalification de la ZA de Nanteuil pour 377 000 €. Le Fonds de roulement reste stabilisé entre 9 000 000 € et 10 900 000 € sur les 3 ans à venir.
- Hormis ces deux opérations qui pourraient justifier un recours à l'emprunt (qui pour un total d'environ 780 000 € reste inférieur au remboursement en capital de l'année, donc permettrait de poursuivre le désendettement de la CCPV), tous les investissements de la CCPV se font sur fonds propres, sans même avoir recours au fonds de roulement (et ce sur les trois ans à venir).

La prospective financière établie dans les simulations qui suivent respecte ces éléments.

Détermination des perspectives financières

En section de fonctionnement

1^{er} indicateur : Appréciation de l'évolution de l'excédent brut de fonctionnement

L'excédent brut de fonctionnement s'apprécie par soustraction des charges de gestion aux produits de gestion, pour chaque exercice concerné.

⇒ Les produits de gestion sont composés des éléments suivants :

- Les ressources fiscales (chap 73),
- Les ressources d'exploitation (Chap 13 : remboursements maladie, reprise du verre ; Chap 70, tickets concerts, remboursement communes tracés, bornes, . ; Chap 75 loyers CAT et CSR, Chap 77 Remboursement d'assurance)
- Les dotations et participation (chap 74, DGF, Versement mobilité, contrat ruralité, compensation des réformes fiscales, FCTVA sur dép fonctionnement éligibles)
- On y retrace la fiscalité reversée (Chap 014, les attributions de compensation que la CCPV verse aux communes et le FNGIR pour lequel la CCPV est contributrice, la part automatique du Pacte Financier)

⇒ Les charges de gestion comprennent :

- Les charges à caractère général (chap 11 : collecte et traitement des OM, études, entretien des bâtiments, prestations de service diverses, fournitures, transport Centre Aquatique,)
- Les charges de personnels (chap 12)
- Les contributions et subventions aux organismes extérieurs (Chap 65 : SDIS, SMD0, Subventions associations)

CAF BRUTE PREVISIONNELLE	RETROSPECTIVE						PROSPECTIVE			
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
PRODUITS DE GESTION (1) DONT	13 736 177,22 €	14 856 331,33 €	15 231 212,48 €	15 743 568,27 €	18 033 557,30 €	20 322 302,28 €	21 123 431,44 €	22 152 330,80 €	22 556 205,21 €	22 967 349,35 €
Ressources fiscales propres	17 756 780,00 €	18 743 708,00 €	19 240 604,00 €	18 734 946,29 €	20 120 148,59 €	22 181 760,61 €	22 550 515,66 €	22 437 467,00 €	22 841 341,41 €	23 252 485,55 €
Ressources d'exploitation	344 834,03 €	574 358,27 €	550 356,40 €	333 240,98 €	501 939,68 €	434 474,37 €	384 361,58 €	364 162,00 €	364 162,00 €	364 162,00 €
Dotations et participations	3 130 445,14 €	2 711 749,98 €	2 684 101,10 €	3 540 717,60 €	4 151 622,04 €	4 522 708,50 €	5 274 444,42 €	6 513 509,80 €	6 513 509,80 €	6 513 509,80 €
Fiscalité reversée	- 7 495 881,95 €	- 7 173 484,92 €	- 7 243 849,02 €	- 6 865 336,60 €	- 6 740 153,01 €	- 6 816 641,20 €	- 7 085 890,22 €	- 7 162 808,00 €	- 7 162 808,00 €	- 7 162 808,00 €
CHARGES DE GESTION (2) DONT	12 194 324,36 €	11 760 856,51 €	12 174 498,23 €	13 325 010,13 €	14 018 394,05 €	17 001 059,89 €	16 792 942,33 €	19 128 085,41 €	19 506 463,69 €	19 892 606,81 €
Charges à caractère général	5 299 240,44 €	4 685 515,40 €	4 574 044,01 €	5 501 816,92 €	6 020 975,31 €	6 501 292,88 €	6 767 957,36 €	8 515 909,00 €	8 669 195,36 €	8 825 240,88 €
Charges de personnel	2 322 597,28 €	2 114 844,82 €	2 075 688,63 €	2 351 864,91 €	2 501 551,88 €	2 702 906,44 €	2 880 079,62 €	3 407 274,00 €	3 502 677,67 €	3 600 752,65 €
Subventions de fonctionnement	4 572 486,64 €	4 960 496,29 €	5 524 765,59 €	5 471 328,30 €	5 495 866,86 €	7 796 860,57 €	7 144 905,35 €	7 204 902,41 €	7 334 590,65 €	7 466 613,29 €
Autres charges de fonctionnement								- €	- €	- €
EXCEDENT BRUT DE FONCTIONNEMENT (3)=(1)-(2)	1 541 852,86 €	3 095 474,82 €	3 056 714,25 €	2 418 558,14 €	4 015 163,25 €	3 321 242,39 €	4 330 489,11 €	3 024 245,39 €	3 049 741,52 €	3 074 742,54 €

L'évolution constatée des produits et charges de gestion sur les Comptes Administratifs 2018-2024 est reprise dans le tableau ci-dessus (en orange). Des pourcentages d'évolution ont été dégagés et permettent d'apprécier les années à venir (2025 étant calculé au réel au regard de la préparation budgétaire en cours au Pôle Finances de la CCPV)

PRINCIPALES HYPOTHESES	RETROSPECTIVE						PROSPECTIVE			
	Evol 2018/2017	Evol 2019/2018	Evol 2020/2019	Evol 2021/2020	Evol 2022/2021	Evol 2023/2022	Evol 2024/2023	Evol 2025/2024	Evol 2026/2025	Evol 2027/2026
EVOLUTION DES PRODUITS DE GESTION EN %										
Ressources fiscales propres	5,03%	8,15%	2,52%	3,36%	14,55%	12,69%	3,94%	4,87%	1,82%	1,82%
	2,81%	5,56%	2,65%	-2,63%	7,39%	10,25%	1,66%	-0,50%	1,80%	1,80%
EVOLUTION DES CHARGES DE GESTION EN %										
	9,47%	-3,55%	3,52%	9,45%	5,20%	27,59%	-1,22%	13,91%	1,98%	1,98%
Charges à caractère général	26,41%	-11,58%	-2,38%	20,28%	9,44%	7,98%	4,10%	25,83%	1,80%	1,80%
Charges de personnel	-7,25%	-8,94%	-1,85%	13,31%	6,36%	8,05%	6,55%	18,30%	2,80%	2,80%

Les charges à caractère général progressent de 25 % (+ 1 748 000 €) en 2025 de CA à BP (mais +1,32 % de BP 2024 à BP 2025). L'évolution évoquée de CA à BP est donc une nouvelle fois liée à un effet de réinscription de crédits d'opérations non réalisées ou partiellement réalisées sur l'exercice antérieur :

Elles concernent :

- Les études pour un montant de 331 525 €
 - Collecte des déchets

23 780 € de solde pour l'accompagnement à l'élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés,

- GEMAPI

200 000 € pour des études de diagnostic et le schéma de gestion des eaux pluviales,

- Mobilité

17 745 € de solde pour l'accompagnement au montage du marché Transport

- Développement économique

90 000 € pour une éventuelle étude de ZA pour le développement économique.

- 233 000 € de solde de l'enveloppe 2024 pour le parc de sculptures,
- 213 000 € alliés au développement économique pour l'opération « Action développement, Territoire d'industrie »,
- 100 000 € de travaux d'aménagement pour lutter contre le ruissellement et les inondations,
- 50 000 € d'entretien des ZA,
- 32 000 € de frais de formation,
- 40 000 € de remise aux normes des abris,
- 18 000 € d'adhésion a « ADIL,
- 15 000 € de frais de prospection pour le développement économique,
- 10 000 € de catalogues et imprimés pour le développement économique,
- 10 000 € de frais d'actes et de contentieux,
- 8 000 € pour la cartographie des zones humides,
- 6 000 € de tableau électrique pour l'aire d'accueil,
- 5 680 € pour la maintenance d'un logiciel de gestion des délibérations.
- 2 000 € de guides pour l'entretien des cours d'eau,

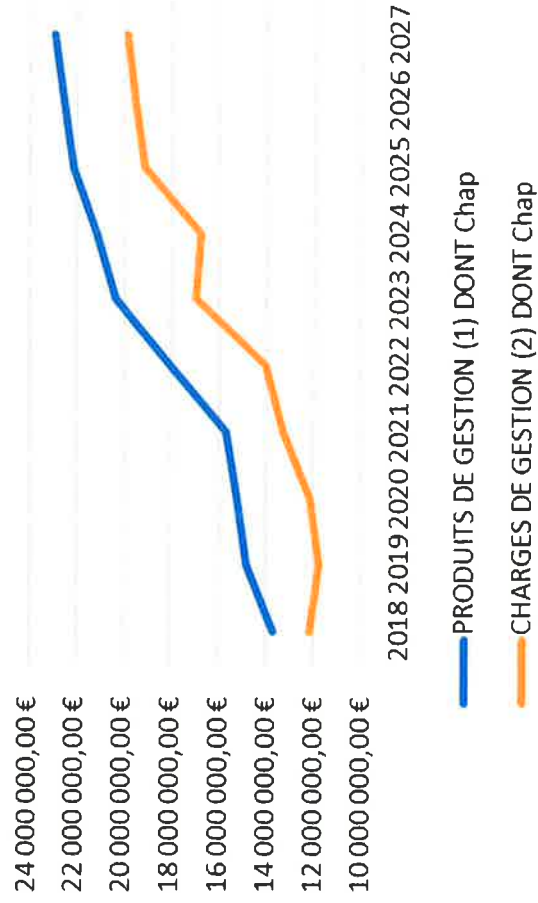
Soit 1 074 205 € réinscrits au Budget Général 2025 en dépenses de fonctionnement.

Les charges de personnels progressent quant à elles de 18,3 % en 2025 de CA à BP (+ 527 000 €), en lien avec :

(delta entre les départs et les arrivées) - durée plus ou longue de recrutement

Rempl assistant comptable	11 mois
Technicien SIG	5 mois
Chargé de développement touristique	6 mois
Chargé mission habitat/mobilité	4 mois
Responsable eau potable et assainissement collectif	5 mois
Agent technique polyvalent	11 mois
Assistant technique	8 mois
Instructeur du droit des sols	3 mois
Directeur Général des Services Techniques	3 mois
Les autres postes (responsable pôle technique,...)	Moins de 3 mois
RIFSEEP	22 546 € non dépensé

Evolution des produits de gestion et des charges de gestion

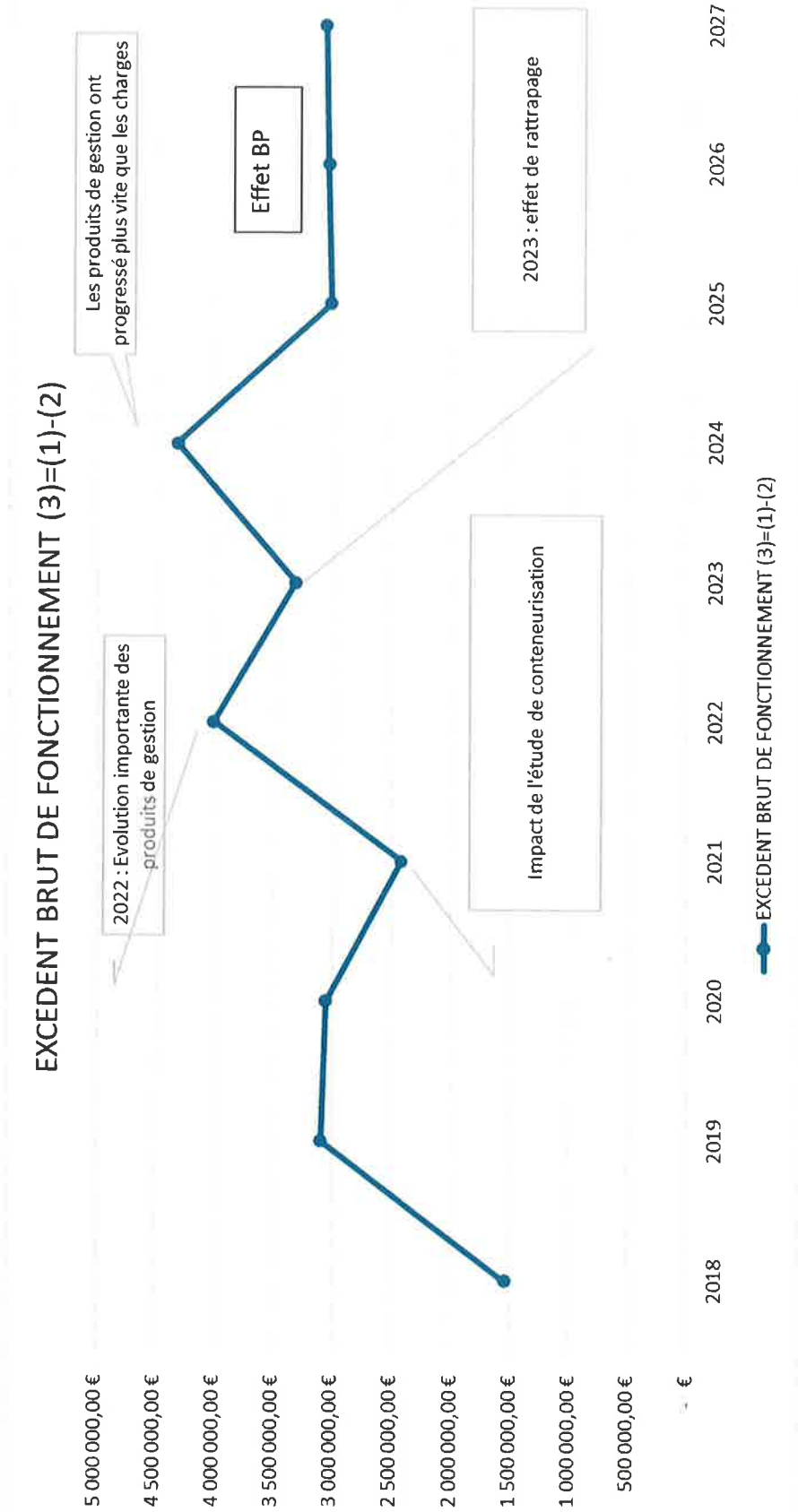


S'agissant des bases fiscales, les simulations sont réalisées de la manière suivante pour intégrer une certaine prudence :

- 2025 : Reconstitution du produit fiscal identique au perçu en 2024 (taxes ménages (y compris TEOM) et entreprises),
- 2026 et 2027 : augmentation prudente du produit fiscal global de +1,8% chaque année

Les autres composantes des produits de gestion (subventions de fonctionnement, etc) sont calculées au réel pour 2025, et la DGF est reconduite à l'identique de 2024 sur les années suivantes.

Ces simulations permettent d'apprécier l'évolution suivante de l'excédent brut de fonctionnement (Produits de gestion - charges de gestion) :



Même en gardant un niveau de charges de gestion conséquent (qui découlait initialement d'un effet de rattrapage important), l'excédent brut de fonctionnement envisagé sur 2025 à 2027 reste à un niveau élevé, ce qui montre que l'évolution des charges de gestion est largement compensée par l'évolution naturelle des produits de gestion (qui rappelons-le, fait l'objet d'une estimation très prudente pour les années 2025 à 2027).

2^{ème} indicateur : la Capacité d'Autofinancement Brute (CAF brute)

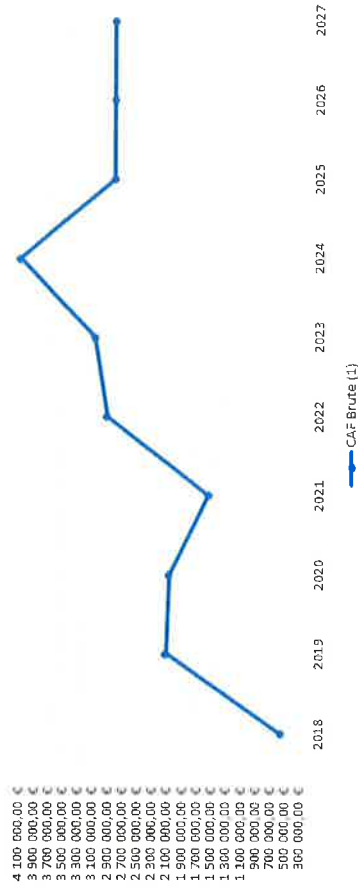
L'évolution de ces excédents bruts de fonctionnement doit être corrigée par la déduction de charges financières (chap 66 intérêts d'emprunt de l'exercice), afin de déterminer un indicateur important de cette prospective : la Capacité d'Autofinancement Brute.

CAF BRUTE PREVISIONNELLE	RETROSPECTIVE										PROSPECTIVE		
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027			
EXCEDENT BRUT DE FONCTIONNEMENT (3)=(1)-	1 541 852,86 €	3 095 474,82 €	3 056 714,25 €	2 418 558,14 €	4 015 163,25 €	3 321 242,39 €	4 330 489,11 €	3 024 245,39 €	3 049 741,52 €	3 074 742,54 €			
Charges financières (4)	- 281 955,28 €	- 268 968,78 €	- 252 313,23 €	- 234 427,83 €	- 222 124,60 €	- 235 349,27 €	- 232 199,79 €	- 201 800,00 €	- 224 800,00 €	- 246 800,00 €			
Charges exceptionnelles (5)	- 695 577,47 €	- 706 570,33 €	- 719 887,76 €	- 637 465,09 €	- 872 809,96 €	- 766,70 €	- €	- €	- €	- €			
CAF BRUTE (6)=(3)+(4)+(5)	564 320,11 €	2 119 935,71 €	2 084 513,26 €	1 546 664,22 €	2 920 228,69 €	3 085 126,42 €	4 098 289,32 €	2 822 445,39 €	2 824 941,52 €	2 827 942,54 €			
en % des produits de gestion	4,11%	14,27%	13,69%	9,82%	16,19%	15,18%	19,40%	12,74%	12,52%	12,31%			

La capacité d'autofinancement brute de la CCPV avait nettement progressé en 2019 et 2020 suite notamment à la perception de ressources fiscales nouvelles issues du milieu économique, et elle se maintient à ce niveau depuis (entre 2 800 000 € et 3 000 000 €) en moyenne, hormis en 2024 où elle atteint les 4 109 000 € en raison de produits de gestion qui ont progressé plus vite que les charges réalisées.

La CAF Brute se stabilise autour des 2 800 000 € sur les 3 années de prospective, soit près de 50 % de plus que ce que l'on prévoyait dans le DOB de l'an dernier (permettant de couvrir 3 fois le remboursement du capital de la dette qu'elle doit couvrir pour chaque année considérée), sachant que la réalisation qui sera vraisemblablement constatée pour ces années de prospective (et qui sera sans doute inférieure) viendra la conforter comme on a pu le constater sur les années antérieures.

CAF Brute (1)



Il est à noter que cette orientation positive dès 2025 est calculée sur une évolution des produits de gestion simulée sans doute en deçà de ce que sera concrètement cette évolution, ne serait-ce que l'évolution automatique des bases fiscales de 2025 de 1,7 % n'est pas prise en compte (le produit fiscal 2024 est reconduit à l'identique en 2025) et parce que des produits fiscaux nouveaux, qui pourraient intervenir à la suite de la commercialisation de la ZA Silly Plessis, ne sont pas intégrés non plus pour les années suivantes.

L'évolution de la CAF Brute devrait donc être au réel d'une ampleur supérieure à celle qui est estimée.

Il est important de souligner que c'est la CAF Brute qui détermine les capacités de la collectivité à emprunter (si l'opération Encours de dette / CAF brute donne un résultat supérieur à 10 ans plus de trois ans de suite, un seuil d'alerte est franchi et les banques consentent moins volontiers les emprunts).

S'agissant des conditions imposées à la simulation, la capacité de désendettement reste, depuis 2023 et pour les années de la prospective à des niveaux inférieurs à 2 ans, ce qui demeure un record pour la CCPV :

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS										
Capacité de désendettement en années (dette,										
RETROSPECTIVE										
2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	PROSPECTIVE
14,0	3,5	3,2	4,7	2,2	1,8	1,2	1,7	1,4	1,1	

Il est donc à présent proposé d'apprécier l'évolution de la section d'investissement.

En section d'investissement

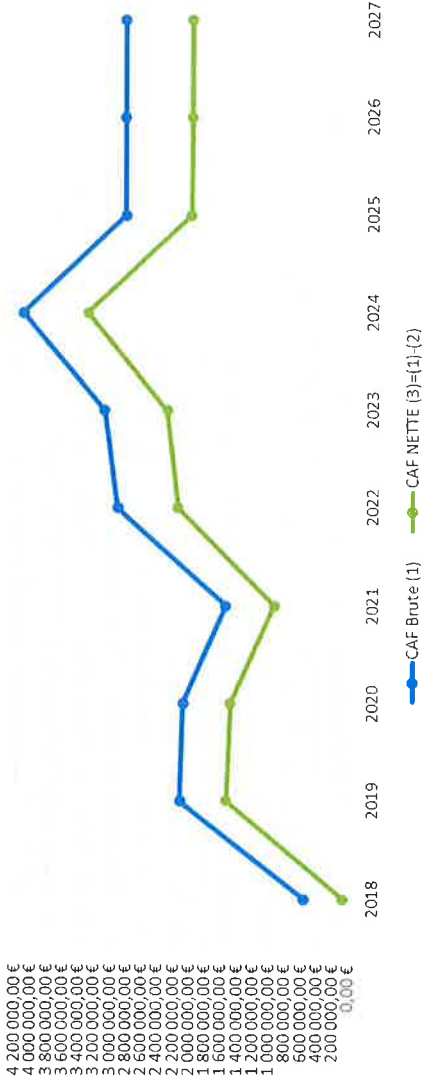
La Capacité d'Autofinancement Brute est prioritairement affectée au remboursement du capital de la dette de l'exercice de la collectivité.

Une fois cette dette de l'exercice prise en charge, la CAF Nette qui en résulte détermine la capacité de la CCPV à investir sur ses fonds propres, sans recours à l'emprunt et sans impacter le fonds de roulement.

3ème indicateur : la Capacité d'Autofinancement Nette (CAF nette)

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	RETROSPECTIVE						PROSPECTIVE			
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
CAF Brute (1)	564 320,11 €	2 119 935,71 €	2 084 513,26 €	1 546 664,22 €	2 920 228,69 €	3 085 126,42 €	4 098 289,32 €	2 822 445,39 €	2 824 941,52 €	2 827 942,54 €
Remboursement capital emprunts (2)	494 978,92 €	584 780,94 €	598 707,49 €	612 139,99 €	772 944,95 €	791 899,38 €	808 216,83 €	834 000,00 €	850 000,00 €	850 000,00 €
CAF NETTE (3)=(1)-(2)	69 341,19 €	1 535 154,77 €	1 485 805,77 €	934 524,23 €	2 147 283,74 €	2 293 227,04 €	3 290 072,49 €	1 988 445,9 €	1 974 941,52 €	1 977 942,54 €

CAF Brute et CAF Nette



Depuis 2019 et jusqu'à 2021, la CAF nette oscillait à des niveaux compris entre 935 000 € et 1 500 000 € suite à la rentrée des ressources fiscales économiques nouvelles. Les années 2022 et 2023 connaissent une accentuation significative à 2 147 000 € et 2 293 000 €, en lien avec le double effet que constituent l'augmentation importante des produits fiscaux et la non réalisation d'ampleur un certain nombre de dépenses de fonctionnement, ce qui renchérit de manière importante le fonds de roulement.

La CAF nette en 2024 se conforte encore de 1 000 000 € dans le même mouvement que celui constaté sur ces années antérieures.

En 2025, suite à la réinscription de dépenses initialement prévues en 2024 et à l'effet BP classique, elle retombe à un niveau proche de celui de 2022, sans toutefois avoir de conséquences puisqu'elle permet de dégager une marge plus que confortable d'autofinancement.

Concrètement, cela signifie que la CCPV financera en 2025, en 2026, et en 2027 le remboursement de l'annuité du Capital de la dette sur ses recettes propres de l'exercice, et pourra en outre financer ses nouveaux investissements à hauteur de près de 2 000 000 € sans recourir à un emprunt ni solliciter son fonds de roulement. Ce n'est qu'au-delà qu'il sera justifié d'y avoir recours.

4^{ème} indicateur : Investissements réalisés et capacité d'investissement à venir

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS										
RETROSPECTIVE										
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
CAF NETTE (3)=(1)-(2)	69 341,19 €	1 535 154,77 €	1 485 805,77 €	934 524,23 €	2 147 283,74 €	2 293 227,04 €	3 301 316,49 €	1 988 445,39 €	1 974 941,52 €	1 977 942,54 €
Dépenses d'équipement (inclus travaux en régi	2 588 735,77 €	354 683,81 €	966 457,74 €	1 501 791,23 €	733 387,93 €	2 125 560,44 €	2 232 210,64 €	6 735 541,45	1 500 000,00	1 500 000,00
Subventions d'équipement (inclus en nature) (}	286 107,55 €	1 323 982,39 €	63 460,57 €	16 004,59 €	485 584,67 €	35 163,19 €	333 901,45 €	1 526 471,90	360 000,00	360 000,00

Au cours des 7 derniers exercices, la CCPV a dû faire face à deux types de dépenses d'investissement :

- Les dépenses d'équipement qui lui sont propres (Chap 20 + 21 +23 : travaux de réhabilitation du Gymnase Gérard de Nerval, réalisation de la voie verte, travaux d'aménagement de l'Hôtel Communautaire, réalisation de l'Etude SCoT, renouvellement des conteneurs à déchets, réhabilitation extension du gymnase de Betz, centre aquatique, travaux lourds en zone d'activité) pour un coût annuel moyen brut (hors FCTVA et subventions) de 1 500 000 € TTC (période 2018 à 2024).
- Les subventions d'équipement versées par la CCPV (Chap 204). La CCPV était liée par convention au Département de l'Oise pour participer aux réhabilitations des collèges implantés sur son territoire. La dépense correspondante était de 286 000 € par an, financée chaque année depuis 2005 sur ses fonds propres. Cette convention a pris fin au terme de l'exercice 2019, donnant à la CCPV à compter de 2020 une capacité d'investissement augmentée.

En 2025, restent principalement sur cette ligne :

- 240 000 € de subvention à reverser au Budget Annexe de la ZA de Crépy en Valois
- 1 155 000 € de fonds de concours du Pacte Financier orientés vers les communes (dont 638 000 € de restes à réaliser)
- 112 000 € affectés au nouveau délégataire Equalia pour un investissement nouveau prévu sur le Centre Aquatique pour en renforcer l'attractivité (deuxième et dernière part prévue en 2023, reportée en 2024)

Pour 2025, les dépenses d'équipements brutes (hors déduction des subventions et FCTVA) sont inscrites à hauteur de 6 735 000 € TTC, soit d'un niveau très important. Ils intègrent notamment :

- 2 886 000 € de restes à réaliser de 2024, dont :
 - o 2 409 000 € de travaux sur le PEM de Crépy en Valois + 47 000 € d'avances à la SA Oise + 43 000 € de maîtrise d'oeuvre
 - o 68 000 € de reliquats de crédits sur la requalification de la rue Gustave Eiffel à Crépy en Valois
 - o 67 000 € d'aménagement d'arrêts de bus à Crépy en Valois (totems)
 - o 49 000 € d'installation de bornes de recharge électrique à l'Hôtel Communautaire
 - o 46 000 € d'achat de véhicule
 - o 36 000 € de bacs de collecte des OM
 - o 26 000 € pour une séparation mobile de la Salle du Conseil
- 3 849 000 € de dépenses propres à l'exercice :
 - o 1 500 000 € de travaux pour la tranche 1 de la requalification de la ZA de Nanteuil le Haudouin
 - o 468 000 € d'ajustement de crédits pour le PEM de Crépy en Valois,
 - o 400 000 € pour la création d'une aire de covoiturage à Boissy Lévigien,
 - o 210 000 € d'aménagement d'arrêts de bus sur Crépy en Valois
 - o 150 000 € pour la voie verte secteur Morienval
 - o 120 000 € de travaux d'entretien des gymnases
 - o 100 000 € de travaux sur une résidence d'artistes,
 - o 94 000 € d'aménagement à l'Hôtel Communautaire
 - o 85 000 € pour le remplacement des panneaux CCPV des communes,
 - o 75 000 € de renouvellement de stocks de bacs OM
 - o 70 000 € de créations artistiques sur la voie verte
 - o 65 000 € de matériel d'entretien de la voie verte
 - o 50 000 € d'inspection des ouvrages d'art sur la voie verte

- o 50 000 € pour l'achat de véhicules
- o 30 000 € pour la création d'un site internet Monumental Valois
- o 20 000 € pour de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un centre technique intercommunal

A compter de 2026 :

- Un crédit de 1500 000 € est intégré à la prospective pour les dépenses d'équipement pour faire face aux besoins courants de l'EPCI (correspondant à la moyenne des investissements 2018-2024), et couvrir les opérations faisant l'objet d'une pluriannualité,
- Un crédit de 360 000 € est prévu chaque année dans les subventions d'équipement versées par la CCPV pour alimenter les fonds de concours du Pacte Financier (moyenne des années antérieures).

Si d'autres dépenses d'investissement étaient envisagées, les reliquats à la charge de la CCPV (après déduction des subventions) seraient financés :

- Par autofinancement, si la CAF nette s'avérait meilleure qu'attendue dans ces simulations (ce qui est vraisemblable compte tenu du fait que les ressources fiscales prises en compte pour ces simulations sont estimées de manière très prudentes),
- Par l'emprunt, si le Conseil Communautaire autorisait d'y recourir, notamment pour financer des investissements productifs,
- Par sollicitation du fonds de roulement,

5^{ème} indicateur : Mise en relation de la CAF Nette et des recettes d'investissement au regard des dépenses d'investissement, et impact sur le fonds de roulement

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS							RETROSPECTIVE				PROSPECTIVE		
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027			
CAF NETTE (3)=(1)-(2)	69 341,19 €	1 535 154,77 €	1 485 805,77 €	934 524,23 €	2 147 283,74 €	2 293 227,04 €	3 290 072,49 €	1 988 445,39 €	1 974 941,52 €	1 977 942,54 €			
FCTVA (4)													
Subventions d'investissement reçues (5)	220 937,82 €	466 321,58 €	74 714,04 €	268 067,78 €	84 263,51 €	223 598,17 €	273 759,60 €	954 077,37 €	222 750,00 €	222 750,00 €			
Financement propre disponible (6)=(3)+(4)+(5)	1 145 071,10 €	585 935,14 €	333 416,05 €	437 299,54 €	361 874,97 €	1 279 142,88 €	588 014,79 €	4 583 946,44	660 000,00	660 000,00			
Dépenses d'équipement (inclus travaux en régi	1 435 350,11 €	2 587 411,49 €	1 893 935,86 €	1 639 891,55 €	2 593 422,22 €	3 795 968,09 €	4 151 846,88 €	7 526 469,20 €	2 857 691,52 €	2 860 692,54 €			
Subventions d'équipement (inclus en nature) (i	288 705,77 €	354 683,81 €	966 457,74 €	1 501 791,23 €	733 387,93 €	2 125 560,44 €	2 232 210,64 €	6 735 541,45	1 500 000,00	1 500 000,00			
Besoin (-) ou capacité de financement (+) (9)=(c-	2 588 107,55 €	1 323 982,39 €	63 460,57 €	16 004,59 €	485 584,67 €	35 163,19 €	333 901,45 €	1 526 471,90	360 000,00	360 000,00			
Emprunts nouveaux	1 439 493,21 €	908 745,29 €	864 017,55 €	122 095,73 €	1 374 449,62 €	1 635 244,46 €	1 585 734,79 €	735 544,15 €	997 691,52 €	1 000 692,54 €			
Mobilisation (-) ou reconstitution (+) fonds de r	781 250,00 €	2 600,00 €	1 150,00 €	1 121 200,00 €	2 200,00 €	2 400,00 €	- €	787 719,00	0,00	0,00			
Fonds de roulement au Compte administratif	658 243,21 €	911 345,29 €	865 167,55 €	1 243 295,73 €	1 376 649,62 €	1 637 644,46 €	1 585 734,79 €	52 174,85 €	997 691,52 €	1 000 692,54 €			
Evolution de la dette financière	1 082 500,04 €	1 993 845,33 €	2 859 012,88 €	4 102 308,61 €	5 478 958,23 €	7 116 602,69 €	8 878 105,05 €	8 930 279,90 €	9 927 971,42 €	10 928 663,96 €			
Dette financière au 31 décembre	286 271,08 €	582 180,94 €	597 557,49 €	509 060,01 €	770 744,95 €	789 499,38 €	808 216,83 €	46 281,00 €	850 000,00 €	850 000,00 €			
Capacité de désendettement en années (dette,	7 926 834,31 €	7 344 653,37 €	6 747 095,88 €	7 256 155,89 €	6 485 410,94 €	5 695 911,56 €	4 887 694,73 €	4 841 413,73 €	3 991 413,73 €	3 141 413,73 €			
	14,0	3,5	3,2	4,7	2,2	1,8	1,2	1,7	1,4	1,1			

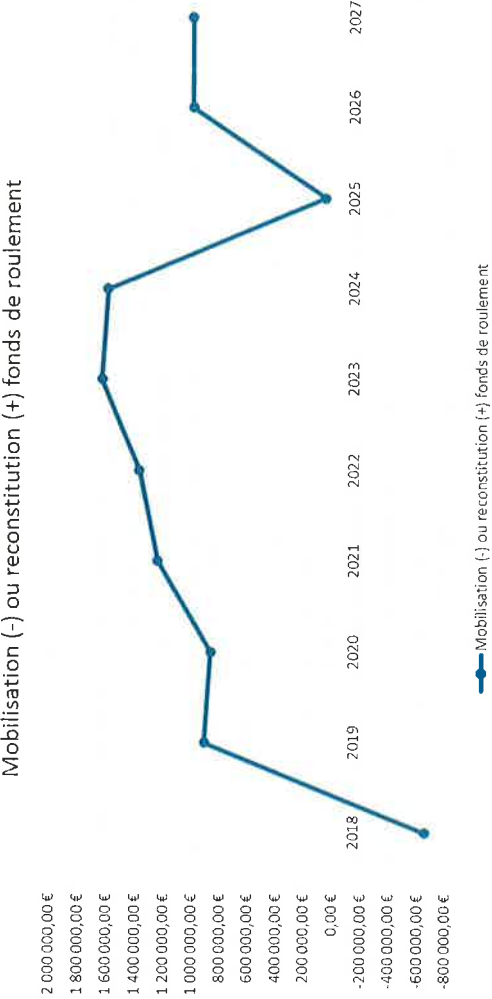
En 2018, la CAF nette associée aux recettes d'investissement que constituent le FCTVA, les subventions, et l'emprunt éventuel de l'année n'ont pas suffi à couvrir les dépenses d'investissement (besoin de financement supplémentaire de 658 000 €). A compter de 2019, c'est l'inverse (+911 000 €) et cela s'est confirmé sur les 5 années suivantes en s'amplifiant (+865 000 € en 2020, +1 243 000 € en 2021, +1 376 000 € en 2022, +1 637 000 € en 2023, et +1 585 000 € en 2024).

A noter toutefois qu'en 2021, le fonds de roulement s'est renforcé de 1 243 000 € grâce à la réalisation d'un emprunt de 1 120 000 € pour les conteneurs et actualisation de l'emprunt du gymnase de Betz à 500 000 €. En neutralisant cet emprunt, le fonds de roulement aurait tout de même progressé de 123 000 €, ce qui tend à démontrer que depuis 2019, les ressources propres de la CCPV progressent plus vite en valeur que ses dépenses, en dépit de l'effort conséquent de rattrapage (d'entretien, de remise en état, et de développement) mis en œuvre par la CCPV. C'est encore plus vrai en 2023 et 2024 où le fonds de roulement a progressé d'environ 1 600 000 € chaque année.

Ainsi, le fonds de roulement du Budget principal de la CCPV sera passé de 1 082 000 € à fin 2018 à 8 878 000 € à fin 2024 (+ 7 796 000 €).

Au niveau de ce DOB, le niveau de reprise sur 2025 des actions entreprises et non réalisées en 2024, allié aux opérations nouvelles de l'exercice, ne devraient pas impacter le fonds de roulement sous réserve de la réalisation d'un emprunt de 788 000 €, si les conditions de réalisation de cet emprunt se révélaient intéressantes (dans le cas contraire, la CCPV financerait les investissements sur ces fonds propres).

Pour les deux années suivantes, le fonds de roulement devrait s'enrichir de 1 000 000 € par an pour avoisiner les 11 000 000 € à fin 2027, sachant une nouvelle fois que cette estimation n'inclut pas la revalorisation automatique des bases en 2025 (qui rappellerons le sera de 1,7 % sur cet exercice).



S'agissant de la dette, on constate que sur la période allant de fin 2013 à fin 2024, l'encours de la dette est passé de 8 263 020 € à 4 887 694 €, soit - 41 % (les emprunts nouveaux auront été sur le budget général inférieurs aux remboursements en capital des dettes contractées antérieurement). L'encours baisse marginalement en 2025 par la programmation d'un emprunt de 787 000 € qui est inférieur au remboursement en capital de la dette de l'année.

Pour rappel, les emprunts des 10 années antérieures sont les suivants :

- 2015 : Emprunt de 812 000 € / 335 000 € de refinancement de dette ; le solde pour 271 000 € pour l'Hôtel Communautaire et 206 000 € pour le Gymnase Nerval
- 2016 : Emprunt de 713 000 € pour la voie verte
- 2018 : Emprunt de 781 250 € pour l'achat des conteneurs
- 2021 : Emprunt de 620 000 € pour l'achat des conteneurs (2^{ème} phase), Emprunt de 500 000 € pour la réhabilitation du Gymnase de Betz
- 2025 : Emprunt inscrit de 787 700 € pour la réalisation du PEM de Crépy en Valois pour 404 000 € et à la requalification de la ZA de Nanteuil pour 377 000 €

Ainsi, à fin 2024 la CCPV dispose :

- d'un fonds de roulement record de 8 878 000 €,
- d'un encours de dette de 4 887 694 €
- d'une capacité à envisager de maintenir a minima une CAF nette à hauteur de près de 2 000 000 € pour les trois années à venir.

Ces perspectives montrent que les efforts réclamés en 2021, 2022, et 2023, et qui ont généré une augmentation significative des charges, tant pour le fonctionnement que pour l'investissement, n'ont pas été de nature à obérer les capacités d'investissement à venir de la CCPV, surtout si les dépenses nouvelles liées à la mise en œuvre du Projet de Territoire se substituent peu à peu à cet effet de rattrapage qui devait présenter un effet ponctuel. Dès 2024 en effet, l'évolution des charges de gestion s'est stabilisée (-1,22 %). Si l'effet BP les envisage à + 14% en 2025, elles devraient être constatées nettement moindres au CA 2025 comme il en est chaque année. Elles sont estimées à +2% pour les années 2026 et 2027.

Rappelons également que cette prospective table sur une estimation très prudente de l'évolution des bases fiscales (+0,00 % en 2025, +1,8 % en 2026, +1,8% en 2027) qui est en deçà des évolutions constatées au cours des dernières années (plutôt de l'ordre de + 3,35%/an en moyenne). L'opération en cours en matière de développement économique (Aménagement de la Zone d'activité de Silly Plessis) devrait par ailleurs permettre de conforter ces estimations.

Rappelons enfin que le fonds de roulement record dont dispose la CCPV (8 878 000 €) permet toujours d'appréhender avec sérénité l'avenir, ne serait-ce que par cette capacité de mobilisation de financement propre qu'il offre pour faire face à des implications financières ambitieuses.

Annexe 1 : Information sur les effectifs de l'exercice 2024

I - Structure des effectifs

STRUCTURE DES EFFECTIFS	Année 2024 (Effectif au 31/12/2024)		Année 2023 (Effectif au 31/12/2023)		Année 2022 (Effectif au 31/12/2022)	
	Nombre d'agents	%	Nombre d'agents	%	Nombre d'agents	%
Fonctionnaires titulaires et stagiaires	36	41%	30	54%	29	55 %
Agents permanents contractuels de droit public (vacance d'emploi, besoin de services)	37	42%	20	35%	18	34 %
Agents non permanents contractuels de droit public (contrats de projets, remplaçants, accroissement temporaire d'activité)	11	13%	4	7 %	5	9 %
Salarié contractuel de droit privé (Budgets SPANC & eau potable)	2	2%	2	4%	1	2%
Apprentis	2	2%				
Soit effectif total tous statuts confondus	88	100%	56	100%	53	100%
<u>Pour information</u>						
Fonctionnaires titulaires détachés auprès de Equalia (uniquement cotisations CNRACL)	3		3		3	
Fonctionnaires titulaires en mise en disponibilité ou en congé parental	3		3		2	

L'écart constaté du nombre d'agents entre 2023 et 2022 s'explique comme suit :

- /+ 2023 2 agents contractuels (agent polyvalent technique et assistante administrative du pôle technique) qui ont été stagiaires en août et octobre
- 1 agent titulaire muté dans une autre structure au 1^{er} janvier 2023
- 1 agent titulaire en congé parental depuis le 1^{er} octobre 2023
- + la responsable du pôle technique arrivé le 1^{er} janvier 2023
- + 4 contractuels arrivés :

- 2 agents techniques polyvalents (en août 2023)
- 1 chargé de communication (en octobre 2023)
- 1 agent d'exécution budgétaire en remplacement (en novembre 2023)
- + L'arrivée d'un technicien eau potable et assainissement collectif, salarié de droit privé en septembre 2023

L'écart constaté du nombre d'agents entre 2024 et 2023 s'explique comme suit :

- 1 médiateur culturel/assistant de direction qui a démissionné le 26 décembre 2024
- 1 guide conférencier/conseiller en séjour qui a démissionné en avril 2024
- 1 chargé de de l'animation touristique/conseiller en séjour qui a démissionné en mai 2024
- 1 chargé de communication touristique qui a démissionné en juin 2024

+ 27 agents transférés de l'établissement « DMV » dont 5 titulaires et 22 contractuels

+ 1 gestionnaire RH titulaire arrivé en octobre 2024

+ 6 contractuels arrivés :

- 1 animateur de la protection en ressource en eau (en janvier 2024)
- 1 juriste/chargé de la commande publique (en janvier 2024)
- 1 chargé de mission habitat/mobilité (mai 2024)
- 1 agent d'exécution budgétaire (en décembre 2024)
- 1 assistant administratif sur le service eau (en accroissement temporaire d'activité en octobre 2024)
- 1 assistant administratif sur le service SPANC/GEMAPI (remplacement maladie en octobre 2024)

+ L'arrivée de deux apprentis : 1 en juillet 2024 sur l'office de tourisme et 1 en septembre sur la Direction de la communication

STRUCTURE DETAILLEE Effectif au 31 décembre	Fonctionnaires en activité			Agents contractuels de droit public			Salariés de droit privé + apprentis			TOTAL		
	2024	2023	2022	2024	2023	2022	2024	2023	2022	2024	2023	2022
Filière administrative	21	19	19	14	13	11	1			36	32	30
Filière technique	10	11	10	9	7	8				19	18	18
Filière animation				1	1	1				1	1	1
TOTAL BUDGET PRINCIPAL	31	30	29	24	21	20	1			56	51	49
Technicien du SPANC							1	1	1	1	1	1
TOTAL BUDGET ANNEXE DU SPANC							1	1	1	1	1	1
Technicien eau potable/assainissement collectif							1	1		1	1	
TOTAL BUDGET ANNEXE DU EAU POTABLE							1	1		1	1	
Filière administrative				1	1	1				1	1	1
Filière culturelle				1	2	2	1			2	2	2
TOTAL BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE DE T.				2	3	3	1			3	3	3
Filière administrative	1			3						4		
Filière culturelle	4			19						23		
TOTAL BUDGET ANNEXE DE DANSE ET M. V.	5			22	0	0				27		
Filière administrative	22	19	19	18	14	12	1			41	33	31
Filière technique	10	11	10	9	7	8	2	2	1	21	20	19
Filière culturelle	4			20	2	2	1			25	2	2

Filière animation

TOTAL TOUS BUDGETS CONFONDUS	36	30	29	48	24	1	23	4	2	1	88	56	53
------------------------------	----	----	----	----	----	---	----	---	---	---	----	----	----

Il est prévu en 2025 un effectif au 31 décembre 2025 de 94 agents réparti par filière comme suit :

- BUDGET PRINCIPAL : 59 agents (dont 38 en filière administrative, 19 en filière technique et 2 en filière animation)
- BUDGET SPANC : 1 salarié de droit privé (assimilé à la filière technique)
- BUDGET EAU POTABLE : 1 salarié de droit privé (assimilé à la filière technique)
- BUDGET OFFICE DE TOURISME : 5 agents (dont 2 en filière administrative et 3 en filière culturelle)
- BUDGET DANSE & MUSIQUE : 28 agents (dont 4 en filière administrative et 24 en filière culturelle)

II - Charges de personnel

DEPENSES DE PERSONNEL												
Types de dépenses		2024			2023			2022				
Traitements indiciaires		1 352 318,86			1 268 106,57			1 127 464,42				
Régime indemnitaire		592 915,39			583 887,64			505 652,22				
Bonifications indiciaires		4 415,72			4 397,77			5 571,18				
Heures supplémentaires payées		8 192,61			11 129,69			8 927,88				
Avantages en nature		4 270,32			4 270,32			4 230,32				
Charges de personnel des agents mutualisés		-			4 693,33			64 105,62				
Dépenses de personnel (autres inclus dans chapitre 012)		901 565,88			826 421,12			785 600,24				
TOTAL DES DEPENSES (chapitre 012)		2 863 678,78			2 702 906,44			2 501 551,88				
TOTAL DES DEPENSES (chapitre 011 tels que les frais de déplacements & les coûts de formation)		130 713,22			44 044,43			33 586,94				
TOTAL DES DEPENSES CUMULÉES		2 994 392,00			2 746 950,87			2 533 334,51				
BUDGET PRINCIPAL												

Salaires bruts	26 686,00	23 494,05	16 206,99
Autres dépenses de personnel	13 711,00	11 924,94	8 212,35
Charges de personnel des agents issus du budget principal (remboursement)	18 679,00	14 416,00	13 600,00
TOTAL DES DEPENSES (chapitre 012)	59 076,00	49 834,99	38 019,34
TOTAL DES DEPENSES (chapitre 011 tels que les frais de déplacements & les coûts de formation)	2 140,71	703,13	100,00
TOTAL DES DEPENSES CUMULÉES BUDGET SPANC	61 216,71	50 538,12	38 119,34
Salaires bruts	43 660,00	12 477,66	
Autres dépenses de personnel	15 170,34	6 225,37	
Charges de personnel des agents issus du budget principal (remboursement)	93 646,57	95 018,19	
TOTAL DES DEPENSES (chapitre 012)	152 476,91	113 721,22	
TOTAL DES DEPENSES (chapitre 011 tels que les frais de déplacements & les coûts de formation)	2 452,79	-	
TOTAL DES DEPENSES CUMULÉES BUDGET EAU POTABLE	154 929,70	113 721,22	Reprise d'activité au 1^{er} septembre 2023

DEPENSES DE PERSONNEL			
Types de dépenses	2024	2023	2022
Traitements indiciaires	68 001,65	75 921,77	49 819,39
Régime indemnitaire	24 613,74	25 573,43	13 315,36
Heures supplémentaires payées	1 317,21	2 661,53	387,99
Dépenses de personnel (autres inclus dans chapitre 012)	51 001,80	71 003,40	29 251,10
TOTAL DES DEPENSES (chapitre 012)	144 934,40	175 160,13	92 773,84
TOTAL DES DEPENSES (chapitre 011 tels que les frais de déplacements & les coûts de formation)	8 639,04	2 358,35	624,80

TOTAL DES DEPENSES CUMULÉES BUDGET DE L'OFFICE DE TOURISME		153 573,44	177 518,48	93 398,64
Traitements indiciaires		469 110,82		
Régime indemnitaire		74 326,39		
Heures supplémentaires payées		8 084,79		
Dépenses de personnel (autres inclus dans chapitre 012)		238527,24		
TOTAL DES DEPENSES (chapitre 012)		790 049,24		
TOTAL DES DEPENSES (chapitre 011 tels que les frais de déplacements & les coûts de formation)		13 229,31		
TOTAL DES DEPENSES CUMULÉES BUDGET DE DANSE & MUSIQUE EN VALOIS		803 278,55	Reprise d'activité au 1 ^{er} janv. 2024	

L'écart réalisé de 160 772,34 € du chapitre 012 du budget principal entre 2023 et 2024 correspond globalement :

- + Au recrutement d'un animateur pour la protection de la ressource en eau arrivé le 1^{er} janvier 2024
- + Au recrutement d'un juriste/chargé de la commande publique le 1^{er} janvier 2024
- + Au recrutement d'un chargé mission habitat/mobilité le 6 mai 2024
- + / - Aux écarts de mouvements de personnels en 2024

En 2025, pour le budget principal, il est prévu le recrutement d'un animateur du tri et prévention, un coordinateur « contrat local de santé » à mi-temps, 1 remplacement pour un congé maladie,

Les charges de personnel sont maîtrisées et évoluent en fonction des nouvelles activités, des prises de compétence, des réorganisations de service. Par ailleurs, un développement des compétences des agents, par le biais de formations CNFPT ou par des organismes privés de formation permettent d'accroître l'efficacité des agents, notamment en digitalisant les services, ce qui contribuera à faire face sereinement aux enjeux à venir.

RECETTES RÉELLES LIÉES AUX REMBOURSEMENTS DE CHARGES DE PERSONNEL			
Type de recettes	2024	2023	2022
Caisse Primaire d'Assurance maladie (Indemnités journalières) + Caisse des dépôts	17 152,02	6 281,51	1 459,67
GRAS SAVOYE (remboursement IJ par l'assurance du personnel)	31 503,81	8 669,76	17 201,24
Equalia (remboursement des cotisations CNRACL des agents détachés)	28 936,71	30 092,79	31 535,73
Remboursement par la Ville de Crépy-en-Valois pour les agents mis à disposition (mutualisation communication)	-	9 769,90	22 269,36
TOTAL DES RECETTES (Atténuation de charges de personnel)	74 638 ,80	54 813,96	72 466,00
BUDGET PRINCIPAL			
Caisse Primaire d'Assurance maladie (Indemnités journalières) + assurance	626,40	0	0
TOTAL DES RECETTES (Atténuation de charges de personnel)	626,40	0	0
BUDGET DE L'OFFICE DE TOURISME			
Caisse Primaire d'Assurance maladie (Indemnités journalières)	8 385,76	0	0
GRAS SAVOYE (remboursement IJ par l'assurance du personnel)	3354,80	0	0
TOTAL DES RECETTES (Atténuation de charges de personnel)	11 740,56	0	0
BUDGET DANSE & MUSIQUE EN VALOIS			

III - Temps de travail et heures supplémentaires

Le temps de travail est de 1 607 heures.

HEURES SUPPLÉMENTAIRES		
Type d'heures supplémentaires réalisés	2024	2023
Nombre d'heures payés	872	787
Nombre d'heures à récupérer	696	859
Nombre total d'heures réalisées	1 568	1 646

ANNEXE 2 / VUE D'ENSEMBLE DES INDICATEURS

PRINCIPALES HYPOTHESES										
Evol 2018/2017	Evol 2019/2018	Evol 2020/2019	Evol 2021/2020	Evol 2022/2021	Evol 2023/2022	Evol 2024/2023	Evol 2025/2024	Evol 2026/2025	PROSPECTIVE	
EVOLUTION DES PRODUITS DE GESTION EN %										
Ressources fiscales propres	5.03%	8.15%	2.52%	3.36%	14.55%	12.69%	3.94%	4.87%	1.82%	1.82%
Ressources fiscales propres	2.81%	5.56%	2.65%	-2.63%	7.39%	10.25%	1.66%	-0.50%	1.80%	1.80%
EVOLUTION DES CHARGES DE GESTION EN %										
Charges à caractère général	9.47%	-3.55%	3.52%	9.45%	5.20%	27.59%	-1.27%	13.91%	1.98%	1.98%
Charges de personnel	26.41%	-11.58%	-2.38%	20.28%	9.44%	7.98%	4.10%	25.83%	1.80%	1.80%
	-7.25%	-8.94%	-1.85%	13.31%	6.36%	8.05%	6.55%	18.30%	2.80%	2.80%
CAF BRUTE PREVISIONNELLE										
PRODUITS DE GESTION (1) DONT										
Ressources fiscales propres	13 736 177,22 €	14 856 331,33 €	15 231 212,48 €	15 743 568,27 €	18 033 557,30 €	20 322 302,28 €	21 123 431,44 €	22 152 330,80 €	22 556 205,21 €	22 967 349,35 €
Ressources d'exploitation	17 756 780,00 €	18 743 708,00 €	19 240 604,00 €	18 734 946,29 €	20 120 148,59 €	22 181 760,61 €	22 550 515,66 €	22 437 467,00 €	22 841 341,41 €	23 252 485,55 €
Dotations et participations	344 834,03 €	574 358,27 €	550 356,40 €	333 240,98 €	501 939,68 €	434 474,37 €	384 361,58 €	364 162,00 €	364 162,00 €	364 162,00 €
Fiscalité reversée	3 130 445,14 €	2 711 749,98 €	2 684 101,10 €	3 540 717,60 €	4 151 622,04 €	4 522 708,50 €	5 274 444,42 €	6 513 509,80 €	6 513 509,80 €	6 513 509,80 €
	- 7 495 881,95 €	- 7 173 484,92 €	- 7 243 849,02 €	- 6 865 336,60 €	- 6 740 153,01 €	- 6 816 641,20 €	- 7 085 890,22 €	- 7 162 808,00 €	- 7 162 808,00 €	- 7 162 808,00 €
CHARGES DE GESTION (2) DONT										
Charges à caractère général	5 299 240,44 €	4 685 515,40 €	4 574 044,01 €	5 501 816,92 €	6 020 975,31 €	6 501 292,88 €	6 767 957,36 €	8 515 909,00 €	8 669 195,36 €	8 825 240,88 €
Charges de personnel	2 322 597,28 €	2 114 844,82 €	2 075 688,63 €	2 351 864,91 €	2 501 551,88 €	2 702 906,44 €	2 880 079,62 €	3 407 274,00 €	3 502 677,67 €	3 600 752,65 €
Subventions de fonctionnement	4 572 486,64 €	4 960 496,29 €	5 524 765,59 €	5 471 328,30 €	5 495 866,86 €	7 796 860,57 €	7 144 905,35 €	7 204 902,41 €	7 334 590,65 €	7 466 613,29 €
Autres charges de fonctionnement										
EXCEDENT BRUT DE FONCTIONNEMENT (3)=(1)-(2)										
Charges financières (4)	1 541 852,86 €	3 095 474,82 €	3 056 714,25 €	2 418 558,14 €	4 015 163,25 €	3 321 242,39 €	4 330 489,11 €	3 024 245,39 €	3 049 741,52 €	3 074 742,54 €
Charges exceptionnelles (5)	- 281 955,28 €	- 268 968,78 €	- 252 313,23 €	- 234 427,83 €	- 222 124,60 €	- 235 349,27 €	- 232 199,79 €	- 201 800,00 €	- 224 800,00 €	- 246 800,00 €
CAF BRUTE (6)=(3)+(4)+(5)	695 577,47 €	706 570,33 €	719 887,76 €	637 466,09 €	872 809,96 €	766,70 €	- €	- €	- €	- €
en % des produits de gestion	564 320,11 €	2 119 935,71 €	2 084 513,26 €	1 546 664,22 €	2 920 228,69 €	3 085 126,42 €	4 098 289,32 €	2 822 445,39 €	2 824 941,52 €	2 827 942,54 €
	4,11%	14,27%	13,69%	9,82%	16,19%	15,18%	19,40%	12,74%	12,52%	12,31%
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS										
CAF Brute (1)										
Remboursement capital emprunts (2)	564 320,11 €	2 119 935,71 €	2 084 513,26 €	1 546 664,22 €	2 920 228,69 €	3 085 126,42 €	4 098 289,32 €	2 822 445,39 €	2 824 941,52 €	2 827 942,54 €
CAF NETTE (3)=(1)-(2)	494 978,92 €	584 780,94 €	598 707,49 €	612 139,99 €	772 944,95 €	791 899,38 €	808 216,83 €	834 000,00 €	850 000,00 €	850 000,00 €
FCTVA (4)	69 341,19 €	1 535 154,77 €	1 485 805,77 €	934 524,23 €	2 147 283,74 €	2 293 227,04 €	3 290 072,49 €	1 988 445,39 €	1 974 941,52 €	1 977 942,54 €
Subventions d'investissement reçues (5)	220 937,82 €	466 321,58 €	74 714,04 €	268 067,78 €	84 263,51 €	223 598,17 €	273 759,60 €	954 077,37 €	222 750,00 €	222 750,00 €
Financement propre disponible (6)=(3)+(4)+(5)	1 145 071,10 €	585 935,14 €	333 416,05 €	437 299,54 €	361 874,97 €	1 279 142,88 €	588 014,79 €	4 583 946,44 €	660 000,00 €	660 000,00 €
Depenses d'équipement (inclus travaux en régi	1 435 350,11 €	2 587 411,49 €	1 893 935,86 €	1 639 891,55 €	2 593 422,22 €	3 795 968,09 €	4 151 846,88 €	7 526 469,20 €	2 857 691,52 €	2 860 692,54 €
Subventions d'équipement (inclus en nature) (1)	2 588 735,77 €	354 683,81 €	966 457,74 €	1 501 791,23 €	733 387,93 €	1 215 560,44 €	2 232 210,64 €	6 735 541,45 €	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €
Besoin (-) ou capacité de financement (9)=(6-	286 107,55 €	1 323 982,39 €	63 460,57 €	16 004,59 €	485 584,67 €	35 163,19 €	333 901,45 €	1 526 471,90 €	360 000,00 €	360 000,00 €
	- 1 439 493,21 €	908 745,29 €	884 017,55 €	122 095,73 €	1 374 449,62 €	1 635 244,46 €	1 585 734,79 €	- 735 544,15 €	997 691,52 €	1 000 692,54 €
Emprunts nouveaux	781 250,00 €	2 600,00 €	1 150,00 €	1 121 200,00 €	2 200,00 €	2 400,00 €	- €	787 719,00 €	0,00 €	0,00 €
Mobilisation (-) ou reconstitution (+) fonds de r	658 243,21 €	911 345,29 €	865 167,55 €	1 243 295,73 €	1 376 649,62 €	1 637 644,46 €	1 585 734,79 €	52 174,85 €	997 691,52 €	1 000 692,54 €
Fonds de roulement au Compte administratif	1 082 500,04 €	1 993 845,33 €	2 859 012,88 €	4 102 308,61 €	5 478 958,23 €	7 116 602,69 €	8 878 105,05 €	8 930 279,90 €	9 927 971,42 €	10 928 663,96 €
Evolution de la dette financière	286 271,08 €	582 180,94 €	597 557,49 €	509 060,01 €	770 744,95 €	789 499,38 €	808 216,83 €	46 281,00 €	850 000,00 €	850 000,00 €
Dette financière au 31 décembre	7 926 834,31 €	7 344 653,37 €	6 747 095,88 €	7 256 155,89 €	6 485 410,94 €	5 695 911,56 €	4 887 694,73 €	4 841 413,73 €	3 991 413,73 €	3 141 413,73 €
Capacité de désendettement en années (dette,	14,0	3,5	3,2	4,7	2,2	1,8	1,2	1,7	1,4	1,1